LES NUITS DE PISHAWAR

Auteur:

sayiyd Mohammed al-Musawi (Sultan al-waa-izin)

Français

2010-02-22 14:39:37

INTRODUCTION LES NUITS DE PISHAWAR

LES NUITS

DE

PISHAWAR

Ahteur : sayiyd Mohammed al-Musawi (Sultan al-waa-izin)

AU NOM D'ALLAH, CELUI QUI FAIT MISERICORDE, LE MISERICORDIEUX.

LOUANGE A ALLAH, SEIGNEUR DES MONDES.

QUE LES PRIERES ET LA PAIX SOIENT SUR NOTRE MAITRE, MUHAMMAD ET SUR SA SAINTE FAMILLE PURIFIEE.

QUE LA PAIX D'ALLAH SOIT SUR VOUS

LA PREFACE DU TRADUCTEUR

Récemment, le monde non-Musulman apprenait que l'Islam est divisé en deux écoles : Chiite et Sunnite. Il y a tellement peu d'ouvrages chiites, dans les langues autres que l'arabe et le Persan, que l'issue sur la vraie compréhension est presque impossible. Ainsi, l'Occident ne connaisse l'Islam qu'à travers la communauté sunnite d'Arabie Saoudite, d'Egypte, de la Turquie, de la plupart des Musulmans indiens etc. Cet ouvrage corrige ce déséquilibre de manière significative, car la légitimité de l'Islam chiite y est débattue et soutenue entièrement à partir de sources orthodoxes sunnites. La légitimité politique, juridique et spirituelle du courant de pensée chiite y est discutée et rapportée en anglais à partir de sources largement ignorées des occidentaux.

En fait, il est démontré que la source qui fait autorité en ce qui concerne l'interprétation du message du Prophète Muhammad (que la paix et les prières soient sur lui et sur sa famille) est son cousin et beau-fils, Ali Ibn Abi Talib (que la

paix soit sur lui !) et les onze autres successeurs nommés après lui constituant les douze Imams. ? diverses époques, dans l'histoire, ce fait fut plus ou moins reconnu par le monde musulman. Aussi, en 1959, par exemple, le Cheik Mahmud Shaltut, défunt recteur de l'université d'Al Azhar au Caire et grand Mufti de l'école sunnite décréta qu'en plus des quatre écoles sunnites de la loi musulmane (Hanafite, Hanbalite, Malikite et Shafi'ite), l'école de Ja'farite semblait, également, être acceptable pour la communauté musulmane. Un bref compte rendu de ce décret vit jour à l'instigation de l'Imam Muhammad Chirri, directeur du centre islamique de Detroit, au Michigan, dans son livre intitulé "les Chiites sous l'attaque".

Le présent ouvrage est constitué de la transcription d'un dialogue entre plusieurs savants sunnites et Seyyed Muhammad Al-Musawi Chirazi, savant de 31 ans vivant en Iran. Cette conférence dura dix nuits. Elle eut lieu à Peshawar, en Inde. Elle commença le 27 janvier 1927. Les échanges effectués sont un modèle de respect mutuel. Malgré le sérieux du sujet et une assistance composée de 200 personnes, il n'y eut aucune infraction au code moral. Son succès fut tellement manifeste qu'à la fin du dialogue, un savant sunnite et cinq autres dignitaires parmi l'assistance reconnurent publiquement leur conversion à l'école des Ahl-Bayt.

La seule condition préalable à ce dialogue fut que seules les sources acceptées par les deux écoles soient citées. L'entretien se tint en persan, généralement compris dans la ville de Peshawar. Il fut transcrit par quatre journalistes et édité dans un journal, puis sous la forme d'un livre, publié à Téhéran. Cet ouvrage est devenu, par la suite, une autorité classique. La traduction actuelle est basée sur la quatrième édition, celle de Téhéran en 1971, l'année où décéda Sultanul Wa'izin, à l'âge de 75 ans. (Qu'Allah illumine son visage !)

Bien que le dialogue fut impromptu, l'érudition de Sultanul Wa'izin Shirazi (dont le nom signifie " Prince des prêcheurs de Shiraz ") fut telle que la transcription des dialogues sert de référence bibliographique détaillée de centaines de traités sunnites, plus ou moins connus, dans lesquels les bases du chiisme sont reconnues. Pour cette raison, plusieurs citations se rapportent à l'école Hanafite présidée par Sulayman Balkhi Hanafi, Sibt Ibn Jawzi Shafi'i de l'école Shafi'ite et ainsi de suite.

Bien que la thèse du livre soit acceptée de régions du monde sunnite, celle-ci fut également source d'hostilité et malheureusement mal interprétée et pervertie par des maisons d'édition.

Vincent Lebas

INTRODUCTION

Dans son introduction à la quatrième édition persane, l'auteur écrit: "... il est plutôt décevant que l'égoïsme de certains savants aient atteint un seuil tel qu'ils soient dépassés eux-mêmes par leurs engagements vis-à-vis leur propre croyance au point de s'interférer aux grands travaux de leurs ancêtres, supputant qu'en altérant ou qu'en effaçant certaines études, la vérité s'éclipserait.

Mais, puisque la situation de celui auquel Dieu le Très Haut avait confié la sécurité et la conservation de la vérité (à savoir Sultanul Wa'zain qui approchait de la fin de sa vie quand il écrivait) était telle qu'elle ne lui permit pas d'écrire une introduction explicative à son traité, la preuve de cette espièglerie est donnée dans l'exemple ci-dessous.

A la page 301 du troisième volume du Commentaire, compilé par Kashshaf sous la direction de Cheik Moustafa Al-Halabi (2ème édition, 1319 de l'hégire, édités par le gouvernement de l'Egypte), il existe des vers où Jarullah Zamakhshari, interprète du Kashshaf, avoue publiquement sa croyance dans la légitimité des Chiites.

Mais, dans l'édition de Istiqamah bi'l-Qahara en 1373 de l'hégire, les vers sus-mentionnés ont disparu. Ceci n'est qu'un faible échantillon de leurs actes infâmes. Du même coup, quelques références que nous avons mentionnées dans cet ouvrage ne se trouvent plus dans les nouvelles éditions. Pour cette raison, certaines références ont été citées intégralement afin que vous puissiez les lire."

Nous avons entendu que ces diffamations perdurent aujourd'hui encore avec l'apparition de nouvelles éditions d'œuvres anciennes grassement financées mais expurgées (œuvres de Bukhari, Muslim, Tirmidhi etc.) puis offertes à des bibliothèques se doutant de rien afin de remplacer des éditions certes anciennes mais complètes! C'est pour cette raison que les références bibliographiques étendues dans l'original ont été maintenues au prix de rendre le livre plus long et moins facile à lire.

[Par exemple, voir le Tahrif! L'analyse des déformations des textes islamiques comme ceux de Sahih Al-Bukhari, de Tirmidhi et de bien d'autres]

Ainsi, cet ouvrage trouvera sa place dans tous les départements d'études orientales ou dans toutes les écoles de religion se souciant des problèmes œcuméniques dans le monde moderne. Il sera étudié avec la plus grande attention par de sérieux étudiants en sciences politiques et histoire du monde qui tentent de cerner la présence de l'Islam qui émerge dans le monde des affaires. Et elle sera bien sûr d'un grand intérêt à tous les musulmans francophones qui souhaitent s'assurer des sources dont ils dépendent pour comprendre l'Islam.

Parmi les sujets traités en détail, on trouve les événements liés à la mort du Saint Prophète, sa tentative de rédiger son testament qui fut empêchée par Umar et l'élection d'Abu Bakr en catimini, ces derniers étant reconnus comme les deux premiers successeurs (du Saint Prophète SAW) ou "califes" chez les Sunnites. Est abordé aussi en détail l'événement de Ghadir Khum lors duquel les Shites pensent qu'Ali a été désigné explicitement comme successeur par le Prophète. Ce sont là des événements d'une importance inestimable pour la suite de l'histoire et pour l'alignement des forces aujourd'hui.

D'autres sujets abordés dans l'ouvrage portent sur la mauvaise interprétation des hadices du Prophète (SAW), cités pour prétendre que tous les compagnons du Prophète (SAW) étaient infaillibles, rendant ainsi légitime l'épouvantable oppression dont furent victimes les gens par les différentes générations de successeurs. Sont abordés aussi la prétendue présence d'Abu Bakr dans la Caverne aux côtés du Prophète (SAW) lors de son départ de la Mecque , pour lui octroyer une place d'honneur, la saisie injuste des terres de la fille du Prophète (SAW) par Abu Bakr, les erreurs et les faiblesses du Calife Umar qui reconnaissait dépendre d'Ali (AS) pour interpréter la loi Islamique (Charia) et dont le décret mettant fin au Muta' (mariage provisoire) allait à l'encontre des dires du Prophète (SAW) basés sur une bonne interprétation du Coran, la cruauté du Calife Uthman à l'égard des compagnons qui soutenaient Ali (AS), tels qu'Abu Dharr et la position paradoxale Ayesha, fille d'Abu Bakr et la plus jeune épouse du Prophète (SAW) qui mena une campagne militaire contre Imam Ali (AS), alors époux de Fatima (AS), fille du Prophète (SAW), dont elle était jalouse.

Fondamentale à tout cela, se pose la question de la transmission et de l'interprétation de la loi et de la science Islamiques qui font autorité. Celles-ci ont été énoncées chez les Sunnites par quatre principaux légalistes aux deuxième et troisième siècles A.H. Ils avaient des avis contradictoires sur des questions telles que l'autorisation de consommer du vin et la chair du chien, l'autorisation d'épouser sa propre fille. Par opposition, la transmission chez les Chiites a été constante et régulière et a même été citée par les Sunnites dans le passé - un fait jusqu'ici ignoré, oublié ou retranché.

Les caractères en gras correspondent aux versets coraniques et aux sources employées, en italique aux hadices du Saint Prophète (que la paix et les prières soient sur lui et sur sa famille !) et aux dialogues entre les savants.

8ème PARTIE

" Prédiction concernant son propre martyr et Ibn Muljim

" Le surnom de " Cité de la Connaissance " montre le droit d'Imam Ali (AS) d'être le premier calife

" Selon le Saint Prophète (SAW), Imam Ali (AS) excellait dans tous les domaines

" Description des zones d'espace en accord avec la science astronomique moderne

" Imam Ali (AS) maîtrisait toutes les sciences

" Naissance d'Imam Hussein (AS) et félicitations de la part des anges

" L'adhésion de Nawab au Chiisme

DERNIERE SESSION, la nuit du dimanche 4 Sha'ban, 1345 de l'hégire.

" Naissance d'Imam Houssein (AS)

" Interprétation des Sunnites de l'expression " et ceux qui détiennent l'autorité parmi vous " (Ulil'Amr)

" Le choix des chefs israéliens par Moïse est considéré sans valeur

" Le terme d'Ulil'Amr ne fait pas référence aux dirigeants

" L'infaillibilité des Saint Imams est généralement reconnue

" Connaissance des Ahle Bayt

" Pourquoi les noms des Imams (AS) n'apparaissent pas dans le Saint Coran ?

" Aucune mention des rakaats des prières dans le Saint Coran

" Ulil'Amr fait référence à Imam Ali (AS) et aux Imams des Ahl-Bayt (AS)

" Noms et classement des douze Imams (AS)

" Le nombre de califes après le Saint Prophète (AS) est de douze

DERNIERE SESSION, la nuit du dimanche 4 Sha'ban, 1345 de l'hégire.

Hafiz Muhammad Rachid, Cheik Abdus-Salam, Seyyed Abdul-Hayy et d'autres savants de la région participèrent à un débat en présence d'une grande assemblée. Lors de ce débat, le chiisme est représenté par le savant Shirazi (dans le texte en arabe, il est nommé Hafidh) et le sunnisme par Hafiz, Cheikh, Seyyed etc.

Hafiz : Nous sommes très heureux d'avoir l'opportunité de discuter des points basiques de divergence entre le chiisme et le sunnisme, mais nous devrions d'abord décider comment nous allons procéder.

Shirazi : Je suis prêt à entreprendre ces discussions à condition d'écarter nos idées préconçues et de débattre des choses de manière raisonnable, comme des frères.

Hafiz : Permettez-moi de poser une condition aussi : que nos arguments soient fondés sur le Saint Coran.

Shirazi : Impossible de satisfaire cette condition, car le Saint Coran est très concis et qu'il doit être interprété à la lumière d'autres faits et hadices.

Hafiz : C'est exact ! mais il est aussi nécessaire de se référer à des hadices et des faits fondés sur des preuves indiscutables. Nous devrions nous garder de nous référer à des sources douteuses.

Shirazi : D'accord ! Pour quelqu'un comme moi qui est fier de se réclamer être un descendant du Prophète Muhammad (SAW), il n'est pas juste d'aller à l'encontre des exemples déterminés par mon ancêtre, le Prophète de l'Islam (SAW). Le Saint Coran dit à son propos : " Et tu es certes, d'une moralité imminente " (68:4) Il est également interdit d'agir contre les versets du Coran qui indique: " ...Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon... " (16:125)

LIEN ENTRE SULTANUL WA'IZIN ET LE SAINT PROPHETE

Hafiz : Excusez-moi, vous vous réclamez être de la lignée du Saint Prophète (SAW). Cela est connu, mais parlez-moi de votre généalogie afin que je puisse savoir comment elle remonte au Saint Prophète (SAW).

Shirazi : Ma lignée remonte au Saint Prophète (SAW) par le biais d''Imam Musa Kazim (AS) de la sorte : Muhammad, fils d'Ali Akbar (Ashrafu'l-Wa'izin), fils d'Ismail Mujtahidal-Wa'iz, fils d'Ibrahim, fils de Salih, fils d'Abi Ali Muhammad, fils d'Ali (connu sous le nom de Mardan), fils d'Abi'l-Qasim Muhammad Taqi, fils (Maqbulu'd-din) de Husayn, fils d'Abi Ali Hasan, fils de Muhammad bin Fathullah, fils d'Ishaq, fils de Hashim, fils d'Abi Muhammad, fils d'Ibrahim, fils d'Abi'l-Fityan, fils d'Abdulhah, fils de Hasan, fils d'Ahmed (Abu Tayyib), fils d'Abi Ali Hasan, fils d'Al-Hairi d'Abu Ja'far Muhammad (Nazil-e-Kirman), fils d'Ibrahim Az-Zarir fils de l'Imam Musa Kazim, fils de l'Imam Muhammad Baqir, fils de l'Imam Ali Zainu'l-Abidin, fils de l'Imam Hussein (AS), fils du " Commandant des Croyants ", Ali ibn Abi Talib (AS).

Hafiz : Cette ligné remonte jusqu'au " Commandant des Fidèles ", Ali ibn Abi Talib (AS). Or, vous disiez qu'elle atteignait le Saint Prophète (SAW). Avec cette généalogie, vous devriez dire que vous descendez d'un proche du Saint Prophète (SAW) et non du Saint Prophète (SAW) lui-même. Un descendant est directement lié au Messager.

Shirazi : Ma lignée provient du Prophète (SAW) par Bibi Fatima Zahra (AS), la mère de l'Imam Hussein (AS). Je ne comprends pas pourquoi vous insistez tellement sur ce point.

Hafiz : Je crois que vous m'avez mal compris. Selon moi, la descendance provient que du mâle. Je cite un couplet arabe : " Mes fils, mes petits-fils et les filles sont de moi, mais les fils de ma fille ne sont pas de moi." Si vous pouviez me prouver le contraire, faites, je vous prie.

Shirazi : Il existe des preuves solides, aussi bien dans le Saint Coran que dans des hadices authentiques, pour confirmer ma position.

Hafiz : Faites-nous les savoir, s'il vous plaît, pour que l'on comprenne.

Shirazi : Tandis que vous nous parliez en ce moment, je me suis rappelé d'une discussion entre Harun Rachid, le calife Abbasside et notre Imam Musa Kazim (AS) sur ce sujet. L'Imam donna une réponse si persuasive que le calife lui-même l'accepta.

Hafiz : Je voudrais connaître cette discussion.

Shirazi : Au quatrième siècle A.H, Abu Ja'far Muhammad ibn Ali, appelé Sheik Saduq, rapporte dans 'Uyun-e-Akbar ar-Riza (sources principales) ainsi que Abu Mansur ibn Ali Tabarsi dans 'Ehtijajj (appuis), la conversation qui se tînt entre Harun Rachid et Imam Musa (AS) dans la cour du calife.

Le calife demanda à l'Imam : "Comment pouvez-vous déclarer être un descendant du Prophète ? Le Prophète Muhammad n'a eu aucun descendant. Tout le monde sait que les descendants sont du côté masculin et pas du coté féminin. Vous appartenez à la génération de sa fille. "

L'Imam récita les versets 84-85 du chapitre VI du Saint Coran : Nous lui avons donné Isaac et Jacob, nous les avons tous deux guidés, nous avons dirigé Noé et parmi ses descendants, David, Salomon, Job, Joseph, Moïse et Aaron ainsi nous récompensons ceux qui font le bien. Et Zakariyya, Jean, Jésus et Elie. Ils étaient tous au nombre des justes.

L'Imam a demandé au calife : " Qui était le père de Jésus ? "

Harun Rachid répondit que Jésus n'avait aucun père.

L'Imam prononça : " il n'y avait personne, mais Allah a inclus Jésus comme Messager dans la progéniture de Marie. De même, il nous a inclus dans le progéniture du Prophète (SAW) par notre ancêtre Fatima Zahra. "

D'ailleurs, l'Imam Fakhru'd-din Razi dans son Tafsir-e-Kabir (Grand Commentaire), P. 124, dit que d'après ce verset Hassan et Hussein sont les descendants du Prophète de l'Islam (SAW). Puisque dans ce verset, Allah a placé Jésus comme descendant d'Abraham et que Jésus n'avait eu aucun père, il descend d'Abraham du côté de sa mère. De la même manière, Hassan et Hussein sont les descendants du Prophète par Fatima.

L'Imam Musa Kazim demanda à Harun Rachid si il voulait davantage de preuve.

Le calife lui demanda de continuer.

L'imam lui récita le verset 61 du chapitre III, " Al Imran, " du Coran : " A ceux qui te contredisent à son propos, maintenant que tu en es bien informé, tu n'as qu'à dire : 'Venez, appelons nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, nos propres personnes et les vôtres, puis proférons exécration réciproque en appelant la malédiction de Dieu sur les menteurs.' " (3 :61)

Il continua en disant qu'à l'occasion du défi spirituel (Mubahala) contre les Chrétiens de Najra, personne n'avait jamais relevé le fait que le Saint Prophète (SAW) s'était présenté avec Ali ibn Abu Talib, Fatima, Hassan, et Houssein. Ainsi, lorsque le Prophète parlait de " nos propres personnes " (anfusana), il désignait "Ali ibn Abu Talib, " nos femmes " (nisa'ana) désignait Fatima et " nos fils " (abna'ana) faisaient référence à Hassan et Hussein qu'Allah avait identifié comme les propres fils du Prophète.

En entendant cela, Harun Rachid s'exclama : " Bravo, O Abu'l-Hasan ! "

Ce raisonnement montre clairement que Hassan et Hussein sont les fils du Prophète (SAW). Les descendants de Fatima constituent la progéniture du Saint Prophète (SAW).

LIEN ENTRE SULTANUL WA'IZIN ET LE SAINT PROPHETE

Ibn Abi'l-Hadid Mu'tazali, l'un de vos plus grands savants, dans le Sharh-i-Nahju'l-Balagha (Commentaire sur la Voie d'Eloquence [œuvre du " Chef des Croyants ", Ali]) et Abu Bakr Razi dans son commentaire ont cité le même verset, arguant du fait que Hassan de Hussein sont les fils du Prophète du coté de leur mère de la même manière qu'Allah dans le Saint Coran a inclus le Christ dans la progéniture d'Abraham du côté de sa mère, Marie.

Mohamad ibn Yusuf Ganji Shafi'i dans son livre Kifayatu't-Talib et Ibn Hajar Makki aux pages 74 et 93 du Sawa'iq Muhariq de Tabrani et Jabir bin Abdullah Ansari, ainsi que Khatib Khawarizmi dans Manaqib d'Ibn Abbas rapportent tous les propos du Saint Prophète (SAW) : " Allah créa la progéniture de chaque prophète de leur propre génération, mais ma progéniture est établi par la descendance d'Ali. "

De plus, Khatib Khawarizmi dans Manaqib, Mir Seyyed Ali Hamadani Shafi'in Mawaddatul Qurba, Imam Ahmad ibn Hanbal dans Musnad et Sulayman Hanafi Balkhi dans Yanabiu'l-Mawadda rapportent en utilisant plus ou moins les mêmes termes, que le Saint Prophète (SAW) dit : " ceux-ci, mes deux fils sont deux fleurs de ce monde et deux Imams (guides), de manière ouverte ou assis en silence chez eux. "

Sulayman Hanafi, dans son Yanabiu'l-Mawadda, le Chapitre 57 cite des hadices sur ce sujet de ses propres sources, comme Tabrani, Hafiz Abdu'l-Aziz Ibn Abi Shaiba, Khatib-e-Baghdadi, Baihaqi, Baghawi et Tabari - tous rapportant dans des versions à peine différentes que Hassan et Houssein sont les fils du Prophète (SAW).

Vers la fin du même chapitre, Abu Salih écrit : Hafiz Abdul'Aziz ibn Al-Akhzar, Abu Nu'aim, Tabari, page 112 d'Ibn Hajar Makki de Sawa'iq Muhriqa deMuhammad ibn Yusuf Ganji Shafi'i à la fin de la Partie I, après 100 chapitres de Kifayatu't-Talib, et Tabari dans son récit sur la vie d'Imam Hassan (AS) rapportent que le deuxième calife, Umar ibn Khattab dit : " J'ai entendu du Prophète que le Jour du Jugement, chaque ascendance sera coupé de sa génération exceptée la sienne. Chaque génération est du côté du père excepté la génération de Fatima qui m'est reliée. Je suis leur père et leur ancêtre. "

Mohammad Amir Shabrawi, dans son livre Kitabu'l-Ittihafbi Hubbi'l-Ashraf a cité ce hadice de Baihaqi et d'Abdullah ibn Umar, et lui de son père, à l'occasion du mariage d'Umm Kulthum.

Toutes ces références prouvent que les descendants de Fatima (AS) sont la progéniture du Prophète (SAW). Par conséquent, le couplet que vous avez cité n'a aucun poids face à toutes ces données prouvant le contraire. Mohammad ibn Yusuf Ganji Shafi'i dans son Kifayatu't Talib, démontre que les fils de la fille du Prophète (SAW) sont les fils de ce dernier.

Ma lignée rejoint celle d'Imam Houssein (AS) ; nous sommes donc descendants du Prophète (SAW).

Hafiz : Votre argument est plus que convaincant.

(Les gens se dispersèrent pour la prière d'Icha. Pendant cette pause, Nawab Abdul-Qayum Khan, qui appartenait à une noble famille sunnite, demanda la permission de poses quelques questions à Shirazi.)

POURQUOI LES CHIITES REGROUPENT-ILS LES PRIERES DE ZUHR ET ASR ET DE MAGHRIB ET ICHA

Nawab : Pourquoi les prières sont-elles combinées, le Zuhr et l'Asr puis le Maghrib et l'Icha ? Ceci est loin d'être une pratique du Saint Prophète (SAW) !

Shirazi : En premier lieu, parmi vos propres savants, les avis sont très partagés sur la question. Deuxièmement, vous dites que nous allons à l'encontre de la pratique du Prophète (SAW). Vous vous vous méprenez là : le Prophète (SAW) priait des deux manières, parfois séparément, parfois ensemble !

Nawab : (Se tournant vers l'autre savant), est-ce vrai que le Prophète (SAW) accomplissait les prières de deux manières ?

Hafiz : Certes, mais seulement lorsqu'il était en voyage ou en cas de difficulté, comme la pluie. Autrement, dans sa ville, à la maison, il a toujours accompli ses prières séparément.

Shirazi : Selon vos propres hadices, le Prophète (SAW) avait l'habitude de prier chez lui en combinant Zuhr et Asr puis Maghrib et Icha , sans qu'il y ait quelque difficulté.

Muslim ibn Hajjaj dans son Sahih, dans le chapitre intitulé " Jam'a Baina's-salatain fi'l-Hazar, " rapporte d'Ibn Abbas : " Le prophète avait l'habitude de prier conjointement les prières de Zuhr et de Asr ainsi que celles de Maghrib et de Icha en l'absence de toute contrainte alors qu'il était chez lui. "

Ibn Abbas raconte : " nous accomplissions huit rak'ats, celles de Zuhr et d'Asr et plus tard sept rak'ats : Maghrib et Icha avec le Prophète. " "

Ces mêmes hadices ont été exposés par l'Imam Ahmad ibn Hanbal dans son Musnad, partie 1, à la page 221. De même, l'Imam Muslim cite un certain nombre de hadices à ce sujet dans son Sahih . Il cite d'Abdullah ibn Shaqiqas qu'un jour, Abdullah ibn Abbas était en train de lire après la prière d'Asr. A la tombée du jour et alors que les étoiles étaient déjà visibles, il entendit les gens crier : " Prières, prières ! " mais Ibn Abbas ne leur prêta aucune attention. Puis, un des Bani Tamimi hurla :

" Prières, prières ! " Ibn Abbas leur répondit alors : " Vous voulez me rappeler la Sunna du Prophète alors que j'ai moi-même vu le Prophète réunir les prières de Zuhr et d'Asr ainsi que celles de Maghrib et d'Icha. " Abdulhah ibn Shaqiq dit qu'il n'était pas convaincu par ces propos et interrogea Abu Huraira à ce sujet.

Suite à une autre chaîne de transmission, ibn Shaqiq raconte d'Aqil l'anecdote suivante : alors qu'Abdullah ibn Abbas discourait de son pupitreà l'attention d'un public, l'obscurité s'installa. Quelqu'un se mit à crier par trois fois : " Prière, la prière, la prière ". Abdulhah ibn Abbas en fut perturbé et répondit : " Qui êtes vous ? Vous osez me rappeler la prière, alors que du temps du Prophète, nous avions l'habitude de réunir les prières de Zuhr avec celle d'Asr, et celle de Maghrib avecl' Icha. "

Zarqani dans son Sharhe Mawatta de l'Imam Malik, partie 1, dans le chapitre " Jama'a Baina's-Salatain, " p. 263, raconte : " Nisa'i rapporte de Amru ibn Haram qui rapporte d'Abi Sha'atha qu'Ibn Abbas accomplissait conjointement les prières de Zuhr et d'Asr comme celles d' Maghrib et dIcha à Bassora sans interruption, ni pause entre elles. Il disait que le Prophète (SAW) faisait de même. "

De même, Muslim dans le Sahih et Malikin Mawatta, au chapitre " Jam'a Baina's-salatain " et ImamHanbal dans Musnad citent Ibn Abbas par le biais de Sa'id ibn Jabir que le Prophète réunissait les prières de Zuhr et d'Asr à Médine sans être contraint de le faire par crainte ou par mauvais temps. Abu Zubair demanda à Abu Sa'id pourquoi le Prophète réunissait les deux prières. Sa'id dit qu'il posa la même question à Ibn Abbas qui lui répondit que l'envoyé réunissait les deux prières pour préserver ses adeptes de toute difficulté ou souffrance.

Il y a plusieurs d'autres hadices où l'on rapporte d'Ibn Abbas qu'il avait vu le Prophète de l'Islam (SAW) assembler les prières de Zuhr et d'Asr aussi bien que les prières de Maghrib et d'Icha sans être contraint de le faire. Ces hadices de vos Sahih ainsi que dans beaucoup d'autres ouvrages authentiques prouvent qu'il est permis d'associer les prières par deux, aussi bien chez soi qu'en voyage.

Hafiz : Mais, il n'y a aucun hadice de cette sorte dans le Sahih de Bukhari.

Shirazi : Puisque tous les compilateurs de Sahih, comme Muslim, Nisa'i, l'Imam Ahmad ibn Hanbal exposent avec d'autres grands savants de l'école sunnite des hadices autorisant la coordination des prières du Zuhr et d'Asr puis celles de Maghrib et d'Icha, il n'est pas besoin de plus pour prouver la légitimité de cette pratique. En fait, Bukhari aussi a retenu ces hadices dans son Sahih mais il les a placés de manière fourbe dans une autre partie que celle concernant l'association des deux prières.

Vous trouverez tous ces hadices dans les chapitres intitulés " le moment d'accomplir la prière de Zuhr lorsque le soleil commence à pencher vers l'ouest " et " le fait de retarder la prière de Zuhr jusqu'au début de celle d'Asr " et " le moment d'accomplir la prière d'Asr ".

En rapportant ces hadices sous le titre " Permission et Autorisation de rassembler

les deux prières " prouve qu'il s'agit d'un fait reconnu par les deux écoles. L'authenticité de ces hadices a déjà été admise dans les ouvrages de Sahih. En conséquence, Allama Nuri dans Sharhe Sahih Muslim, Asqalani, Qastalani, Zakariyya-e-Razi, dans leur analyse de Sahih Bukhari, Zarqani dans son analyse de Mawatta de l'Imam Malik et d'autres ont rapporté ces hadices. Après avoir cité le hadice d'Ibn Abbas, ils ont reconnu leur authenticité ainsi que le fait que ces hadices prouvent qu'il est permis de combiner les prières.

Nawab : Comment est-ce possible que les érudits aient adopté une autre voie alors que ces hadices étaient déjà en pratique depuis l'époque du Prophète (SAW) ?

Shirazi : Le choix d'une voie différente ne se confine pas qu'à ce sujet. Vous verrez beaucoup plus d'exemples similaires plus tard. A ce sujet, les savants sunnites en jurisprudence, manquant apparement de sérieux ou pour d'autres raisons que je ne comprends pas, ont fourni des explications incompréhensibles contredisant ces hadices. Par exemple, ils disent que ces hadices se réfèrent peut-être à des situations impliquant la crainte, le danger, la pluie ou le vent. Certains de vos savants plus anciens, comme l'Imam Malik, l'Imam Shafi'i et d'autres juristes de Médine ont donné la même explication - ceci, malgré le fait que les hadices d'ibn Abbas indiquent clairement que le Prophète (SAW) réunissait les prières de Zuhr et d'Asr, et celles de Maghrib et d'Icha sans qu'il y ait de contrainte, ni par crainte, ni dans l'éventualité qu'il pleuve.

D'autres ont imaginé que le ciel était sans doute couvert, c'est pourquoi ils ne pouvaient pas évaluer le temps. Peut-être qu'en ayant fini leur prière de Zuhr , les nuages s'étaient dispersés et ils avaient réalisé alors que c'était le moment de faire la prière d'Asr. Ainsi ils ont dû enchaîner la prière de Zuhr avec celle d'Asr. Je ne peux pas m'imaginer une explication plus improbable. Ces interprètes ne se sont sans doute pas interrogés sur le fait que ces prières étaient accomplies par le Saint Prophète de l'Islam (SAW) . Les nuages n'ont pas la même signification pour lui que pour les autres. Il comprenait tous les causes et effets. Outre que cette explication n'est pas convaincante, elle est tout simplement irrecevable quant à la raison pour laquelle les prières du soir étaient reliées, elles, puisque la question des nuagesne se posent pas la nuit.

Comme nous l'avons dit : Le hadice d'Ibn Abbas raconte clairement que son discours dura si longtemps que son auditoire se mit à crier sans cesse : " prière, prière ! " Il lui rappela en fait qu'on apercevait les étoiles et qu'il était l'heure de prier. Mais il retarda délibérément la prière de Maghrib pour pouvoir l'accomplir avec celle d'Icha. Abu Huraira avait également certifié que le Prophète (SAW) faisait de même.De telles explications fallacieuses censées vous guider sont regrettables. Votre propres érudits les rejettent.

Sheikhu'l-Islam Ansari dans son Tuhfatu'l-Bari fiShahre Sahibul -Bukhari dans le chapitre " Salatu'z-zuhr ma'l-Asrwa'l-Maghrib ma'al Icha ", à la page 292, partie II et pareillement Allama Qastalani, à la page 293, partie II d'Irshadu's-Sari fi Sharhe Sahihu'l-Bukhari, ainsi que d'autres interprètes de Sahih Bukhari admettent que ce genre d'explications va à l'encontre du sens évident des hadices et qu'insister sur le fait que chaque prière doit être faite séparément est une exigence sans fondement.

Nawab : Comment cette controverse a t-il affecté les deux écoles (sunnite et chiite) au point de se condamner mutuellement en versant le sang des uns des autres ?

Shirazi : Vous dites qu'il existe une hostilité réciproque entre les deux écoles musulmanes, mais je ne suis pas d'accord. Nous, les chiites regardons avec respect nos frères sunnites. Nous regrettons la propagande des Kharidjites, des Nasibites et des Umayyades qui ont affecté la vie de certains. Malheureusement, certains Sunnites considèrent leurs les frères Chiites comme des Rafizis (dissidents), des idolêtres et des infidèles alors que tout comme eux, nous prions vers le même Qibla (Ka'ba), lisons le même livre, le Saint (Coran) et croyons au même Prophète (que la paix et les prières soient sur lui et sur sa famille). Quant à votre question concernant l'origine de cette différence, peut-être en discuterons-nous lors de futures réunions. En ce qui concerne les prières faites séparément ou combinées, des érudits sunnites ont retenu les hadices permettant de rassembler la prière de Zuhr avec celle d'Asr et celle de Maghrib avec celle d'Icha pour plus de facilité, de confort et de sécurité. Je ne sais pas pourquoi certains considèrent cela interdit en absence de contrainte. Certaines autorités comme l'Imam Abu Hanifa et ses adhérents l'interdisent en toutes circonstances, qu'il y ait une contrainte ou pas, que les prières soient accomplies en voyage ou chez soi.

Les Shafi'ites, les Malikites et les Hanbalites, avec toutes les différences de principe qui les séparent, autorisent la réunion de prières lors d'un voyage de nécessité.

Les ulémas chiites, conformément au Saint Imam et sa progéniture (SAW) ont permis de les accomplir ensemble sans aucune réserve.

Bien sûr, il est préférable d'accomplir chacune de ses prières séparément, ainsi qu'il est clairement précisé dans les ouvrages écrits par les ulémas chiites. Mais, puisque les gens sont souvent occupés à leurs propres affaires, qu'ils ont des problèmes de santé, ils craignent de manquer leurs prières. Par conséquent, pour leur propre confort et pour éviter toute difficulté et souffrance, les chiites réunissent les deux prières dans un intervalle de temps regroupant les horaires des deux prières. Maintenant je pense que ceci est suffisant pour éclairer nos frères sunnites qui nous regardent avec indignation.

Pouvons-nous retourner à nos discussions au sujet des principes fondamentaux, après quoi, les questions au sujet de la pratique seront résolues.

2ème PARTIE

COMMENT A-T-ON DECOUVERT LA TOMBE DU CHEF DES CROYANTS A IMAM ALI (AS) ?

Hafiz : Dans quel état était la tombe du " Commandant des Croyants ", Imam Ali (AS), découvert 150 ans après sa mort ?

Shirazi : L'oppression des Umayyades était si intense à l'époque d'Imam Ali (AS) que celui-ci indiqua, dans son testament, sa volonté d'être inhumé la nuit, à l'insu de tous et sans laisser aucune trace quant au lieu d'inhumation. Seuls quelques uns de ses compagnons les plus proches et ses fils assistèrent à l'enterrement. Le matin du 2l de Ramadan, lors de son enterrement, deux convois étaient préparés, un en direction de la Mecque et l'autre de Médine. C'est pourquoi l'emplacement de sa tombe demeura inconnue de tous pendant de longues années, à l'exception de ses quelques compagnons et de ses propres fils.

Hafiz : Pourquoi l'emplacement de sa tombe était-il gardé secret?

Shirazi : Probablement, par crainte des Umayyades sans foi. Ils étaient particulièrement hostiles aux membres de la progéniture du Prophète (SAW). Ils auraient put détruire la tombe.

Hafiz : Mais est-il possible qu'un Musulman, bien qu'ennemi, puisse profaner la tombe d'un frère musulman ?

Shirazi : Avez-vous étudié l'histoire des Umayyades ? Dès lors que cette misérable dynastie vint au pouvoir, la porte de l'oppression des Musulmans fut ouverte. Mon Dieu ! Quelles atrocités n'ont-ils pas commises !! Combien de sang n'ont-ils pas fait couler !! Combien d'honneurs arrâchées !! C'est avec une profonde honte que vos éminents savants ont rapporté leurs crimes. Allama Maqrizi Abu'l-Abbas Ahmad bin Ali Shafi'i a relaté ces atrocités écoeurantes dans son ouvrage intitulé Annaza' Wa't-takhasum fima baina Bani Hashim wa Bani Umayya.

LA PROFANATION DES TOMBES PAR LES BANI UMAYYADES

Pour illustrer ce dont ils étaient capables, je ne citerai que deux événements:

le martyr de Zaid ibn Ali ibn Husayn surnommé Zaid Shahid (le Martyr) et celui de

son fils, Yahya ibn Zaid.

Les historiens chiites comme sunnites ont rapporté que lorsque Hisham ibn Abdu'l-Malik devint calife, il commit nombre d'atrocités. Il était particulièrement cruel à l'égard des Bani Hashim. Enfin, Ali ibn Zaid, le fils d''Imam Zainu'l-Abidin et connu comme étant un grand érudit et un théologien pieux, se rendit chez le calife pour demander réparation des dommages perpétrés à l'encontre des Bani Hashim. Mais à peine Zaid arrivé, le calife, au lieu de le saluer avec les honneurs dûes à un descendant direct du Saint Prophète (SAW), l'insulta en tenant des propos si abominables que je ne puis les répéter ici. Traité de manière si humiliante, Zaid décida de quitter la Syrie pour Kufa où il leva une armée contre les bani Umayyade. Le gouverneur de Kufa, Yusuf ibn Umar Thaqafi vint à son encontre accompagné d'une immense armée. Zaid récita les vers suivants : " une vie humiliante et une mort honorable sont toutes deux âcres morsures ; mais si l'une d'elle devait être choisie, j'opterais pour la une la mort honorable. "

Bien qu'il ait combattu avec bravoure, Zaid fut tué dans la bataille. Son fils, Yahya porta sa dépouille hors de la ville pour l'enterrer au bord d'une rivière, permettant à l'eau de couler sur elle. Cependant, on retrouva la tombe et, sous les ordres de Yusuf, son corps fut exhumé, sa tête tranchée et expédiée à Hisham en Syrie.

Au mois de Safar, 121 A.h., Hisham exhiba le corps sacré de ce descendant du Prophète (SAW) sur une potence, entièrement nu. Pendant quatre années, le corps sacré y demeura. Ensuite, quand Walid ibn Yazid ibn Abdul'Malik ibn Marwan devint calife en 126 A.H., il ordonna que le squelette soit enlevé puis brûlé et que ses cendres soient dispersées au vent.

Ce maudit homme fit subir mêmes atrocités au corps de Yahya ibn Zaid de Gurgan. Cet homme noble s'opposa également aux bani Umayya. Il fut martyrisé aussi sur un champ de bataille, sa tête tranchée fut envoyée en Syrie et, comme son vénérable père, son corps fut suspendu à une potence pendant six années. Ses amis comme ses ennemis pleurèrent à la vue de son corps. Waliud-din Abu Muslim Khorasani qui s'était soulevé contre les Bani Ummayades au nom des Bani Abbas décrocha le corps qu'il enterra à Gurgan qui est à présent un lieu de pèlerinage.

En raison des méfaits de cette maudite dynastie, le corps du " Commandant des Croyants " fut enterré la nuit et aucune trace de sa tombe ne fut laissée. La tombe demeura invisible jusqu'à l'époque du calife Haroun ar-Rashid.

Un jour, Harun chassait dans la localité de Nadjaf, où les cerfs vivaient en grand nombre. Quand la meute de chiens se mirent à la traquer les cerfs, ceux-ci se réfugièrent sur le monticule de Nadjaf, une petite colline que les chiens ne pouvaient grimper. A plusieurs reprises, lorsque les chiens battaient en retraite,

les cerfs descendaient. Dès que la traque recommençait, les cerfs se réfugiaient sur le monticule. Harun, ayant compris qu'il devait y avoir une raison pour laquelle les chiens ne montaient pas le monticule, demanda à ses hommes de s'informer auprès des habitants de Najaf. Ils ramenèrent un vieil homme et le calife l'interrogea sur le secret que recelait le monticule.

Le vieil homme admit qu'il connaissait le secret mais craignait de le divulguer. Le calife lui garantit la sûreté et le vieil homme dit alors: " Un jour, je suis venu ici avec mon père qui est sur le monticule pour y prier. Lorsque je lui ai demandé ce qui il y avait là haut, il m'a répondu qu'ils étaient venus ici avec Imam Ja'far Sadiq (AS) pour une visite (Ziarat). L'Imam avait déclaré que c'était la tombe sacrée de son vénérable grand-père, l'Imam Ali (AS), le " Commandant des Croyants " et que les gens le sauront bientôt. Sous l'ordre du calife, on creusa le monticule, et les traces de la tombe apparurent, accompagnées d'une tablette portant l'inscription suivante en syriaque : " Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Cette tombe a été creusée par le Prophète Nouh pour Imam Ali (AS), le succcesseurde Muhammad (SAW), 700 ans avant le Déluge. "

Le calife Harun respecta le lieu et ordonne qu'on le restaure. Il accomplit ensuite une prière de deux rakaats. Il pleura beaucoup avant de s'allonger sur la tombe. Ensuite, sous ses ordres, toute l'affaire fut révélée à Imam Musa Kazim (AS), à Médine qui confirma l'emplacement de la tombe du " Commandant des Croyants ". Harun décréta alors qu'un bâtiment en pierre soit érigé au-dessus de la tombe sacrée appelé depuis Hajar Haruni, " la structure en pierre établie par Harun " En temps voulu, la nouvelle se propagea et les Musulmans se mirent à visiter le lieu sacré.

DIFFERENDS A PROPOS DU LIEU DE L'INHUMATION DU CHEF DES CROYANTS

Hafiz : En dépit de ces remarques concluantes, je pense que la tombe d'Imam Ali (AS) n'est pas située à Nadjaf. Les savants diffèrent sur ce point. Certains disent qu'elle se trouve dans la chambre d'état de Kufa, d'autres pensent qu'elle est dans la Qibla de la Mosquée centrale de Kufa, d'autres encore prétendent qu'elle est située dans le portail connu sous le nom de Bab-e-Kinda à la Mosquée de Kufa ; certains soutiennent qu'elle est dans Rahba à Kufa, puis d'autres disent qu'elle est près de la tombe de Fatima (AS) dans Baqi. En Afghanistan, aussi, il y a un endroit près de Kaboul connu sous le nom de mausolée de l'Imam Ali. Selon un récit, le corps sacré d'Ali a été placé dans un caisson et envoyé à Médine à dos de chameau. Des brigands se saisirent de ce caisson, croyant qu'il contenait des objets de valeur. En l'ouvrant, ils virent le corps sacré, l'emmenèrent à Kaboul où ils l'enterrèrent. C'est pourquoi, des personnes vénèrent ce lieu.

Shirazi : Ces différences ont surgi en raison de sa volonté d'être enterré de manière à brouiller les pistes. On rapporte de l'Imam Ja'far Sadiq (AS), qu'au moment de trépasser, Imam Ali (AS) dit à son fils, Imam Hussein (AS), de préparer quatre tombes pour lui en quatre lieux différents, après l'avoir enterré à Nadjaf. Ces quatre lieux sont : la Mosquée de Kufa, à Rahba, dans la maison de Ju'da Hira et à Ghira. Les chiites s'accordent à dire que sa tombe sacrée est à Nadjaf. Les récits des Ahl Bait sont plus authentiques. Les gens de la maison du Prophète (SAW) savent mieux où est située sa tombe.

Je me demande vraiment pourquoi vos savants ont négligé les dires de la progéniture du Saint Prophète (SAW). Ils ne se sont pas enquis de l'emplacement de la tombe d'Imam Ali (SAW) par le biais de ses propres fils afin d'apprendre la vérité. Il est certain que les enfants savent mieux que quiconque au sujet de la tombe de leur père. Si l'une de vos théories était vrai, les Saint Imams en auraient informé à leurs adeptes. Or, ils ont confirmé la présence de la tombe à Nadjaf en la visitant eux-mêmes et ont recommandé instamment leurs partisans de s'y receuillir.

Sibt Ibn Jauzi, dans son Tadhkira a mentionné ces différences : " Le sixième point de vue est qu'elle se trouve à Nadjaf , lieu grandement visité. Apparemment, ce point de vue est correct. "

De même, vos autres savants comme Khatib-e Khawarizmi dans Manaqib, Muhammad Shafi'i dans Matalibu's-Su'ul, Ibn Abi'l-Hadid dans Sharhe Nahju'l-Balagha, Firuzabadi dans son glossaire, Qamus, sous le mot Nadjaf, et d'autres, ont soutenu que la tombe du " Commandant des Fidèles " est située à Nadjaf.

DEUXIEME SESSION (la nuit du vendredi 20 Rajab 1345 A.H.)

Hafiz : J'étais très impressionné par votre explication instructive au sujet de votre lignée héréditaire. J'admets que vous êtes un descendant du Saint Prophète (SAW). Mais je me demande comment un homme de votre rang peut être sous l'influence dégradante des ennemis. Après avoir renoncé aux exemples que furent vos illustres ancêtres, vous avez adopté les manières des mécréants d'Iran. Ce que je veux dire par les manières idiotes des ennemis sont ces innovations qui se sont immiscées dans l'Islam par le biais des Israélites.

Shirazi : Pourriez-vous expliquer ce que vous voulez dire.

FAUSSE IDEE SUR L'ORIGINE DU CHIISME

Hafiz : L'histoire des Israélites est souillée par la duperie, Abdallâh ibn Saba, San'a'i, Ka'ab Ahbar, Wahhab ibn Munabba et d'autres professaient l'Islam et prétendaient accepter le hadice du Saint Prophète (SAW) semant ainsi la confusion chez les musulmans. Le troisième calife Uthman ibn Affan les poursuivit et ils s'enfuirent en Egypte, où ils établirent une secte connue sous le nom de Shia. Ils propagèrent de fausses histoires au sujet du calife Uthma et ils inventèrent des hadices selon lesquels le Prophète (SAW) aurait nommé Ali comme successeur et Imam. Avec la formation de cette secte, la violence se répandit conduisantau meurtre du calife Uthman et l'hypothèse d'un califat en la personne d'Ali. Un groupe hostile à Uthman se souleva en faveur d'Ali.

Pendant le califat des Umayyades, lorsque les gens de la famille d'Ali et ses partisans furent tuées, ce groupe se fit discret. Toutefois, certaines personnes comme Salman Farsi, Abu Dharr Ghifari et Ammar ibn Yasir soutinrent la cause d'Ali. Cette lutte continua jusqu'à la période de Harun Rachid et tout particulièrement son fils Ma'mun ar-Rachid Abbasi. Il subjugua son frère avec l'aide des Iraniens et ils répandirent l'idée qu'Ali était préférable aux autres califes. Les Iraniens, hostiles aux arabes qui les avaient conquis, trouvèrent l'occasion de les défier au nom de la religion. Les chiites sont devenus puissants pendant la période des rois Daïlamites et Safavides pour être finalement reconnus. Ils étaient finalement désignés sous le terme de secte shia. Les zoroastriens iraniens se nomment encore Shi'a.

En bref, la secte chiite a été fondée par un juif, Abdullah ibn Saba. Autrement, il n'y aurait pas un mot tel que " Shia " dans l'Islam. Votre grand-père, le Saint Prophète (SAW) détestait ce mot. En fait, le chiisme découle de la foi juive.

Je me demande pourquoi vous avez délaissé les exemples justes de vos ancêtres pour suivre le chemin de vos prédécesseurs qui ont adopté des traditions juives. Vous devriez suivre le Coran et l'exemple de votre grand-père, le Prophète Muhammad (SAW).

L'ABSURDITE D'ASSOCIER ABDULLAH IBN SABA AU CHIISME

Shirazi : Il est peu commun pour un homme instruit comme vous de fonder ses arguments sur des bases complètement fausses. Il n'y a aucun sens à rapprocher le nom d'Abdullah ibn Saba au Chiisme. Abdullah ibn Saba était juif et selon des sources chiites, un hypocrite et fut durement condamné. Si, pendant un certain temps, il semblait être un ami d'Ali, quel raccordement avait-il avec le Chiisme ? Si un voleur s'accoutre d'un habit d'intellectuel, montre sur l'estrade et se met à

insulter l'Islam, vous mettrez-vous à rejetter le savoir et traiter tous les érudits de voleurs ?

En fait, les musulmans chiites ne constituent pas qu'un parti politique ! Ils ont toujours suivi une école religieuse qui n'a pas été fondée, comme vous le dites, durant le califat d'Uthman, mais au travers des mots et ordres du Saint Prophète (SAW). Tandis que vous défendez votre point de vue en vous appuyant sur des preuves façonnées par les ennemis, je vous citerai des versets du Coran et des extraits de vos propres auteurs pour établir la vérité.

QU'EST-CE QUE LE CHIISME ?

Le mot Shi'a, comme vous le savez, signifie littéralement " partisans ".

Un de vos plus grands ulémas, Firuzabadi dans son Qamusu'l-Lughat, indique " le nom 'shi'a signifie généralement une personne qui est l'ami d'Ali et de sa famille. Ce nom est particulier à eux seulement. "

Exactement la même signification est donnée par Ibn Athir dans Nihayatu'l-Lughat. Selon vos propres commentateurs, le mot shi'a signifie : " les partisans d'Ali " et a été employé, de cette façon, pendant la période du Saint Prophète (SAW). En fait, c'est le Prophète lui-même (SAW) qui fit usage du mot shi'a pour désigner " les partisans d'Ali ". Ce terme a été utilisé par le Prophète (SAW) dont Allah dit : " il ne parle pas sous l'emprise de la passion. C'est seulement une révélation qui lui a été inspirée. " (53:3-4) Le Prophète (SAW) désignait les partisans d'Ali (AS) les " shi'a ", les " délivrés " et les " sauvés ".

Hafiz : D'où cela vient-il ? Nous n'avons jamais rien vu de tel.

Shirazi : Nous l'avons vu et nous ne pensons pas qu'il soit bien de dissimuler les faits. Allah condamne les dissimulateurs qu'Il qualifie de " compagnons de l'Enfer ". Allah indique :

" Ceux qui cachent les signes manifestes et la direction que nous avons révélé depuis que nous les avons fait connaître aux hommes au moyen du livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent. " (2:159)

"Ceux qui cachent ce que dieu a révélé du livre et qui le troque à vil prix, voilà ceux qui n'avaleront, dans leurs entrailles, que du feu..." (2:174)

Hafiz : Si nous savons la vérité et la cachons, je conviens que nous méritons la condamnation comme indiqué dans ces saints versets.

Shirazi : J'espère que vous garderez ces deux versets à l'esprit de sorte que l'habitude ou l'intolérance ne vous dominent pas.

Hafiz Abu Nu'aim Ispahani est un des plus distingués de vos narrateurs de hadices. Ibn Khallikan en fait l'éloge dans son Wafayatu'l-A'ayan comme un des grand Huffaz (hommes de la sagesse) et un des narrateurs de hadices les plus instruits. Il déclare également que les dix volumes de son Hilyatu'l-Auliya sont parmi les livres les plus instructifs. Salahud-din Khalil bin Aibak Safdi écrit à son propos dans son Wafiy bil-Wafiyat : " Hafiz Abu Naim qui porte la couronne des narrateurs de hadices était le plus avancé en termes de connaissance, de piété et d'honnêteté. Il occupe une place importante dans la narration et l'interprétation des hadices. La meilleure de ses œuvres est Hilyatul-Auliya en 10 volumes. " Muhammad Ibn Abdallâh Al-Khatib le félicite aussi dans Rijali'l-Mishkati'l-Masabih en mentionnant qu'il est parmi les principaux narrateurs de hadices dont les récits sont tout à fait fiables.

En bref, ce savant respecté et traditionaliste, la fierté de vos ulémas rapporte dans son livre Hilyatul-Auliya, d'Abdullah ibn Abbas suite à sa propre chaîne de narrateurs : " lorsque le verset suivant du Saint Coran a été révélé: '(quant à) ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, ce sont les meilleurs de l'humanité. Leur récompense auprès d'Allah sera les jardins d'Eden où couleront les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Allah est satisfait d'eux et ils sont satisfaits d'Alla. Telle sera la récompense de celui qui craint son Seigneur.' (98:7-8), le Prophète s'adressant à Ali, lui dit: 'O Ali, " les meilleurs de l'humanité " (Khairul-bariyya) dans ce verset se rapporte à vous et à vos partisans (shia). Le jour de la Résurrection, vous et vos partisans (shia) atteindrez une telle position qu'Allah sera satisfait de vous, et vous serez satisfaits de Lui.

AUTRES MERITES DU CHIISME

Abu'l-Muwayyid Muwafiq Ahmad Khawarizmi dans le 17ème chapitre de son Manaqib, Hakim Abu'l-Qasim Abdullah Bin Abdullahi'l-Haskani, in Shawahidut-tanzil, Mohammad ibn Yusuf Ganji Shafi'i dans Kifayatu't-Talib, p. 119, Sibt Ibn Jauzi dans Tadhkira, p. 31. Tous ont mentionné le témoignage de Yazid Sharafi'l-Ansari, le scribe du " Commandant des Croyants " : Ali ibn Abu Talib (AS), selon lequel à l'heure de la mort du Prophète (SAW),le Saint Prophète (SAW) s'est reposé sur la poitrine d'Imam Ali (AS) et dit: " vous avez entendu le saint verset: 'ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, ce sont les meilleurs de l'humanité (98:7) Ce sont vos partisans (shia). Nous nous rencontrerons à la fontaine de Kauthar (au Paradis). Lorsque tous les êtres créés se réuniront pour rendre compte de leurs actes, vos visages seront lumineux et vous serez identifié ce jour comme le chef des personnes aux visages lumineux. ""

Jalalu'd-din Suyuti, dans son Durru'l-Mansur cite Abul Qasim Ali ibn Hasan (généralement connu sous le nom d'Ibn Asakir Damishqi) qui cite Jabir ibn Abdullah Ansari, un des plus grands compagnons du Prophète (SAW) qui dit : lui et

d'autres étaient assis en compagnie du Saint Prophète (SAW) lorsqu'Ali ibn Abu Talib entra. Le Messager déclara: " Je jure par Celui qui commande ma vie, que cet homme (Ali) et ses partisans (shia) s'assureront la délivrance le jour de la Résurrection ." Ce fut à ce moment-là que le verset cité ci-dessus fut révélé. Dans le même commentaire, Ibn Adi rapporte d'Ibn Abbas que lorsque le verset fut révélé, le Prophète (SAW) interpella le " Commandant des Croyants ", Ali (AS): " vous et vos partisans (shia) viendront le jour de la Résurrection en une telle condition que vous serez satisfaits d'Allah et Allah serez satisfait de vous. "

Dans le Manaqib de Khawarizmi, il cite à partir de Jabir ibn Abdullah Ansari: " j'étais en présence du Saint Prophète quand Ali nous rejoignit, sur quoi le Saint Prophète déclara: " 'c'est mon frère qui est venu chez vous. " Puis, faisant face à la Ka'ba, le Prophète prit la main d'Ali et dit : " Par Celui qui commande ma vie, Ali et ses partisans (shia) seront délivrés le jour du Jugement. Ali est de vous tous le plus croyant, le plus loyal au sujet des engagements d'Allah, le plus juste pour étudier les cas des gens, le plus équitable pour la distribution des allocations au peuple et il possède le plus haut rang devant Allah." ? cette occasion, le verset cité ci-dessus a été révélé.

Dans le chapitre II de son Sawa'iq, Ibn Hajar cite Yusuf Zarandi Madani (un grand érudit de votre confession) que lorsque le verset ci-dessus a été révélé, le Prophète (SAW) dit: " O Ali, toi et tes shias sont les meilleurs des êtres créés. Toi et tes shias viendrez le jour du Jugement en une telle position que vous tous serez satisfaits d'Allah et Allah sera satisfait de vous. Vos ennemis seront irrités et leurs mains seront attachées autour de leur cou. " Puis Ali demanda qui était son ennemi. Le Saint Prophète répondit, " celui qui t'est hostile et qui te déteste. "

Allama Samhudi dans Jawahiru'l-Iqdain sous l'autorité de Hafiz Jamalu'd-din Zarandi Madani et de Nurud-din Ali ibn Muhammad ibn Ahmed Maliki Makki , connu sous le nom d'Ibn Sabbagh, qui est considéré comme l'un de vos savants et théologiens les plus distingués dans son Fusulu'l-Muhimma rapporte d'Abdullah ibn Abbas que lorsque le verset en question a été révélée, le Prophète (SAW) déclara à Ali (AS): " c'est toi et tes shias, vous viendrez le jour du Jugement entièrement heureux et satisfaits, alors que vos ennemis viendront dans la peine, les mains attachées. "

Seyyed Ali Hamadani Shafi'i, un de vos éminents savants dans son Mawaddatu'l-Qurba et le célèbre savant anti-Shia, Ibn Hajar dans son Sawa'iq-e Muhriqa relatent d'Ummu'l-Mu'minin, Umm Salma, l'épouse du Prophète (SAW) que ce dernier dit: " O Ali, toi et tes shias demeureront dans le Paradis, toi et tes shias demeureront dans le paradis. "

Muwaffaq ibn Ahmad, dans son Manaqib, chapitre 19, rapporte d'une autorité fiable que l'Envoyé (SAW) dit à propos d'Imam Ali (AS): " Dans ma communauté, tu

es comme le Messih, Jésus, fils de Mary." Cette affirmation fait allusion aux partisans du Prophète Jésus qui se se sont divisés en trois groupes: les vrais croyants, connus sous le nom des hawari'in, les Juifs et ceux qui surestimèrent Jésus en l'associant à Allah. De la même façon, les musulmans seront divisés en trois groupes. L'un d'eux se constituera de Chiites, les vrais croyants ; l'autre groupe sera constitué des ennemis d'Imam Ali (AS) et le dernier groupe, ceux qui vont le surestimer.

Après la prière, Mulla Abdu'l-Hayy revint avec un commentaire de Suyuti, Mawaddatu'l-Qurba, le Musnad de l'Imam Ahmed ibn Hanbal et le Manaqib de Khawarizmi. Il y lut et attesta les hadices que Shirazi avait cités au cours de la discussion. Face à la précision des références, l'expression des visages du camp opposé s'altéra. En attendant, ils tombèrent sur un autre hadice dans le Mawaddatu'l-Qurba. Le Prophète (SAW) dit: " O Ali, le Jour du Jugement, toi et tes shi'a viendront devant Allah entièrement satisfaits et heureux, alors que vos ennemis viendront dans la peine et les mains liés ."

Shirazi : Ce sont des arguments clairs soutenus par le Livre d'Allah, par des hadices authentiques et par l'histoire. Ma position est soutenue par des livres de vos propres éminents savants. Ceux-là en plus des nombreux récits qui existent dans nos livres et nos interprétations. En utilisant les livres maintenant devant vous, je pourrais, par la grâce d'Allah, continuer à développer mon argumentation en faveur du point discuté jusqu'à demain matin. Mais je pense que ce que j'ai présenté devrait être suffisant pour dissiper vos doutes au sujet des Chiites. Nous, chiites, nous ne sommes pas Juifs. Nous sommes des partisans du Prophète Muhammad (SAW), qui utilisa à l'origine le mot " shi'a " pour désigner " les partisans d'Ali " et non Abdallâh ibn Saba. que. Nous ne suivons jamais une personne sans arguments bien fondés en sa faveur. Vous dites que ce mot est apparu après la mort d'Uthman pour désigner les partisans d'Ali. En fait, même du temps du Prophète (SAW), plusieurs compagnons remarquables étaient appelés Chiites.

Hafiz Abu Hatim Razi, dans son Az-Zainat qu'il compila pour clarifier la signification de certains termes et expressions utilisés par les savants religieux mentionne que le premier mot nouveau qui vint à être accepté dans l'Islam du temps du Prophète (SAW) fut le mot " shi'a ". Ce mot fut appliqué à quatre compagnons : Abu Dharr Ghifari, Salman Farsi, Miqdad ibn Aswad Kindi et Ammar ibn Yasir. Beaucoup de hadices supplémentaires furent cités pour appuyer ce propos.

A vous maintenant de réfléchir comment il est possible que, du temps du Prophète (SAW), quatre de ses compagnons soient appelés chiites. Si le Prophète (SAW) pensait qu'il s'agissait d'une innovation, pourquoi n'en interdit-il pas l'usage? Le fait est que les gens avaient entendu le Saint Prophète (SAW) lui-même dire que les partisans d'Ali (les Shias) seraient des habitants du paradis. Ils en étaient fiers

et clamaient ouvertement être Shias.

LES MERITES DE SALMAN FARSI, ABU DHAAR GHIFARI, MIQDAD IBN ASWAD ET AMMAR IBN YASSIR

Vous avez rapporté un hadice du Prophète (SAW) : " Certes, mes compagnons sont comme des étoiles; qui que ce soit d'elles que vous suivez, vous serez correctement guidés. "

Abu'l-Fida écrit dans son histoire que ces quatre compagnons du Prophète (SAW) s'abstinrent avec Ali de prêter allégeance à Abu Bakr, le jour de Saqifa. Pourquoi ne considérez-vous pas leur refus de payer allégeance comme digne d'émulation?

Vos propres ulémas ont mentionné qu'ils étaient aimés d'Allah et de Son Prophète (SAW). Nous les suivons, comme ils ont suivi Ali. Ainsi, selon votre propre hadice, nous sommes donc correctement guidés.

Si vous le permettez et en tenant compte du peu de temps que nous avons, je vous présente quelques récits prouvant que ces hommes étaient aimés d'Allah et du Prophète (SAW).

Abu Nu'aim Isfahani dans Hilyatu'l-Auliya, Vol. I, p. 172 et Ibn Hajar Makki dans le cinquième hadice des quarante hadices rapportés dans Sawa'iq-e Muhriqa en éloge à Ali rapporte de Tirmidhi, et Hakim de Buraida que le Prophète (SAW) dit: " Certes, Allah m'a ordonné d'aimer quatre personnes et m'a informé qu'Il les aime. " Quand les gens demandèrent qui étaient ces quatre personnes, Il répondit: " Ali ibn Abu Talib, Abu Dharr, Miqdad, et Salman. "

Ibn Hajar dans le 39ème Hadice rapporte de Tirmidhi et de Hakim par Anas ibn Malik que le Prophète (SAW) dit: " Le Paradis s'impatiente d'accueillir trois individus, Ali, Ammar, et Salman. "

L'action de ces éminents compagnons du Saint Prophète (SAW) n'est-elle pas un modèle pour les autres Musulmans?

N'est-il pas honteux que selon vous, les compagnons ne se composent que de ces gens qui ont participé au jeu de Saqifa ou qui l'ont approuvé alors que d'autres (donc ceux qui sont désirés au paradis) qui se sont opposés à la stratégie de Saqifa sont considérés comme étant incertains?

Et s'il en était ainsi, le hadice que vous avez cité devrait dire: " Certes, quelques uns de mes compagnons sont comme des étoiles, etc... "

POURQUOI LES IRANIENS ONT-ILS ADHERE AU CHIISME ?

Vous avez été dur en prétendant que le chiisme est une religion politique, que les Zoroastriens iraniens l'ont adoptée pour se libérer de la domination arabe. Vous affirmez cela en conformité aveugle avec les propos de vos prédécesseurs. J'ai déjà montré que c'est une religion islamique recommandée par le Prophète (SAW) à sa communauté. En fait, ceux qui ont bâti le Saqifa, sans être sanctionnés par le Saint Prophète (SAW), étaient les politiciens et non les partisans de la Sainte Famille du Prophète. Il est caractéristique des Iraniens d'examiner les choses en profondeur. S'ils sont convaincus de leur véracité, ils les acceptent tout comme ils ont accepté l'Islam lorsque l'Iran a été conquis par les Arabes. Ils n'étaient pas forcés de le faire. Ils ont renoncé au zoroastrisme pour épouser l'Islam en toute sincérité. De même, lorsqu'ils étaient convaincus par la logique, les services et la valeur inestimable d'Ali, ils ont accepté le Chiisme.

L'affirmation fallacieuse de plusieurs de vos auteurs selon lesquels les Iraniens auraient adhéré à Ali (AS) pendant le califat de Harunu'r-Rashid ou de Ma'mun est une pure calomnie. Ils ont accepté Ali (AS) pendant la propre vie du Prophète (SAW). Salman Farsi était un des partisans les plus sincères d'Ali (AS). Il a atteint le grade le plus élevé de la foi. Les ulémas des deux écoles ont unanimement écrit que le Prophète (SAW) dit: " Salman est de nous (c.-à-d. qu' il fait partie des gens de ma maison). " C'est pourquoi il était surnommé " Salman Muhammadi ". Il était évidemment le défenseur le plus loyal d'Ali (AS) soit un fieffé adversaire de Saqifa. Selon vos propres livres, si nous le suivons, nous sommes sur le droit chemin. Il a entendu les versets du Coran et les énonciations du Prophète (SAW) au sujet d'Ali (AS). Il a clairement compris qu'obéir à Ali (AS) était obéir Allah et Son Prophète (SAW). Il a entendu le Saint Prophète (SAW) proclamer à plusieurs reprises: " celui qui obéit à Ali m'obéit et celui qui m'obéit, obéit à Allah ; celui qui lui est hostile, m'est hostile et celui qui m'est hostile, est hostile à Allah. "

Chaque Iranien qui s'est rendu à Médine qui a embrassé l'Islam du temps du Saint Prophète (SAW) ou plus tard, a obéi à ses ordres. C'est pourquoi le deuxième calife est devenu intolérant et imposa plusieurs restrictions aux Iraniens. Ces difficultés et ces douleurs nourrirent leur rancoeur. Ils demandèrent pourquoi le calife leur reniait les droits islamiques contre les injonctions établies par le Prophète (SAW).

Indépendamment de ces conditions difficiles, les Iraniens furent reconnaissants à Ali (AS) pour sa compassion concernant le traitement des princesses iraniennes emprisonnées par les Arabes. Quand les prisonniers de Mada'in (Taisfun) ont été conduits à Médine, le deuxième calife ordonna que toutes les prisonnières femmes soient esclaves des Musulmans. Ali (AS) interdit cela. Il dit que les princesses étaient des exceptions et devaient être honorées. Deux des prisonnières étaient

les filles du Roi Yazdigerd d'Iran et ne pouvaient pas être esclaves. Le calife demanda ce qu'il fallait faire. Ali (s) répondit que l'on permette à chacune d'elles de choisir un mari parmi les Musulmans. En conséquence, Shahzanan choisit Muhammad ibn Abu Bakr (qui avait été élevé par Ali) et l'autre princesse, Shahbanu choisit Imam Hussein (AS), le petit-fils du Prophète (SAW). Toutes les deux rejoignirent les maisons de ces hommes après un mariage en bonne et dûe forme. Shahzanan donna naissance à un fils, Qasim Faqih, père d'Umm Farwa, qui était la mère de notre sixième Imam, Ja'far Sadiq (AS). L'Imam Zainu'l-Abidin (s), notre quatrième Imam naquit de Shahbanu. Ainsi l'établissement du Chiisme n'eut aucun lien avec de la période de Harun et de Ma'mun ou avec la dynastie de Safavide en Iran, comme vous l'affirmiez plus tôt. Le chiisme a été propagé sept siècle avant le royaume des Safavides.

DEBAT ENTRE ALLAMA HILLI ET LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME

En 694 A.H. le royaume iranien était régné par Ghazan Khan Mughul (dont le nom islamique était Mahmud). Puisqu'à ce moment-là, la croyance dans l'amour des Ahl-bait du Prophète (SAW) était clairement exprimé, le chiisme s'est développé solidement. Après la mort de Ghazan Khan Mughul en 707 A.H., son frère Muhammad Shah Khuda Bandeh lui succéda. Il organisa une discussion religieuse sur la base de l'Imamat entre Allama Hilli, un savant chiite et Abdu'l-Malik Maraghe'i Nizamu'd-Din, le juge en chef des Shafi'ites et le plus grand savant sunnite de son époque. L'Allama exposa des arguments si incontestables démontrant qu'Ali (AS) était le successeur immédiat du Prophète (SAW) et réfuta les propos du parti adverse de manière si convaincante que tous les participants se montrèrent complètement satisfaits du raisonnement développé par le savant chiite. Nizamu'd-Din reconnut que les arguments de Allama Hilli étaient irréfutables. Mais parce qu'il suivait le chemin de ses prédécesseurs, il n'était pas convenable de s'en détourner. Il estimait qu'il était important de maintenir la solidarité entre les Musulmans.

Le roi écouta les arguments d'un intérêt vif puis accepta le chiisme qu'il déclara religion d'état en Iran. Plus tard, Il proclama aux gouverneurs des régions que la Khutba hebdomadaire (sermons donnés dans les Mosquées) devrait proclamer Ali (AS) comme successeur du Prophète (SAW). Il ordonna aussi que le Kalima soit inscrit sur les dinars (pièces d'or) de la sorte: " La illaha ilallah, Muhammadan Rasulullah, Aliyyan Waliullah " : " Il n'y de Dieu excepté Allah; Muhammad est le Prophète (SAW) d'Allah et Ali (AS) est le vicaire de Dieu (Wali d'Allah) ". Ce fut ainsi que les racines du Chiisme s'ancrèrent fermement. Sept siècles plus tard, les rois Safavides développèrent et propagèrent le Chiisme partout en Iran.

Oui, c'est vrai qu'il y a des Zoroastriens en Iran et ceux qui surestiment la position

d'Ali (AS) au point de l'identifier à Allah. Mais ils ne doivent pas être associés aux Chiites iraniens qui croient en Allah et à son Prophète Muhammad (SAW), le dernier des Prophètes. Ceux-ci suivent Ali (AS) et ses onze descendants comme exigé par le Prophète (SAW).

Hafiz : Il est étrange que bien que vous soyez originaire du Hijaz (Arabie), puis que vous ayez habité en Iran pendant une courte période, vous soutenez toujours les Iraniens en les appelant, partisans d'Ali alors que le " Prince des Croyants " obéissait à Allah. Mais, vous, les Chiites iraniens vénérez Ali comme Allah. Voici quelques couplets écrits par certains poètes iraniens indiquant cet aspect, alors qu'Ali lui-même condamnait une telle croyance. Les derniers vers prétendent citer Ali : " Qui aide à l'heure des difficultés? C'est moi. Qui est Allah! C'est moi. " Un autre couplet d'un autre poète indique: "Selon ceux qui croient et qui sont intelligents et qui reconaissent Allah, Allah est Ali et Ali est Allah. "

Shirazi : Je me demande pourquoi, sans plus de recherches, vous en venez à accuser tous les Iraniens de considérer Ali (AS) comme Allah. Vos propres ulémas ont émis pareilles réclamations fanatiques. Ils diffament les chiites comme étant des adorateurs d'Ali et donc infidèles. Par conséquent, leur meurtre est obligatoire. Des Musulmans d'Uzbekistan et de Turkestan firent couler le sang des Musulmans iraniens innocents. Les Musulmans sunnites sont souvent mal orientés par une partie de vos ulémas et vous considérez les Iraniens comme des infidèles. Dans le passé, des musulmans (les Turkomans) ont attaqué des caravanes iraniennes près de Khorasan, les propriétaires ont été pillés et assassinés. Ces savants fanatiques ont décrété que quiconque tue sept Rafizis (Shiites), iront certainement au paradis.

Vous devriez considérer que la responsabilité de tels assassinats reposent sur vos chefs.

2ème PARTIE

L'ISLAM INTERDIT DE SE VANTER DE SES ANCETRES

Concernant votre premier point sur mon origine arabe et la raison de mon soutien aux Iraniens, je vous réponds que je n'ai aucun parti prisi. Notre Prophète (SAW) disait: " les Arabes ne devraient pas revendiquer qu'ils sont supérieurs aux non-Arabes et vice versa, les blancs ne devraient pas se vanter de leur supériorité face aux noirs et vice versa. La supériorité se situe seulement dans la connaissance et la piété. "

Dans le Coran, Allah indique: " O vous les hommes! Nous vous avons crée d'un

mâle et d'une femelle et Nous avons fait de vous des tribus et des peuples pour que vous vous entreconnaissiez. Le plus honorable d'entre vous, auprès d'Allah, est celui qui est le plus pieux. "(49:13).

Dans le même chapitre du coran : " les croyants sont des frères. Etablissez la concorde entre vos frères et craignez Allah, peut être vous fera-t-on miséricorde. " (49:10).

Tous les Asiatiques, Africains, Européens, Américains, les blancs, les noirs, les rouges qui sont musulmans sont des frères et personne ne peut se réclamer être supérieur à l'autre. Le plus grand chef de l'Islam, le dernier des Prophètes (SAW), a agi selon ce principe. Il a montré l'affection particulière qu'il avait pour Salman Farsi d'Iran, pour Suhaib d'Asie mineur et Bilal d'Abyssinie. D'autre part, il a rejeté Abu Lahab (dont le nom signifie le " père de la flamme ") son propre oncle qui a été condamné dans un chapitre du Saint Coran: " Que les deux mains d'Abou Lahab périssent et que lui même périsse!" " (111:1)

L'ISLAM INTERDIT LE RACISME

L'Islam interdit le racisme dont le monde est témoin ; les mouvements dans les pays occidentaux découlaient de la discrimination raciale. Dans ces pays, on ne permet pas à des personnes noires d'entrer dans les hôtels, des restaurants, des églises et d'autres rassemblements avec des personnes blanches. L'Islam interdit de telles pratiques cruelles, il y a 1.300 ans ! L'Islam a proclamé que tous les Musulmans, indépendamment de leur race, couleur ou nationalité sont des frères. Ainsi si les Arabes s'égarent, je les condamnerai et je m'allierai aux Iraniens.

L'ISLAM CONDAMNE L'EXTREMISME

En second lieu, vous avez associé les extrémistes Iraniens aux shi'a alors qu'ils sont des monothéistes immuables et suivent Ali (AS) selon les ordres du Prophète (SAW). Nous considérons Ali (AS) comme un serviteur d'Allah et le successeur désigné par le Saint Prophète (SAW) .

LES SHIITES SE DISTINGUENT DES GHULATS (EXTREMISTES)

D'ailleurs, nous rejetons ceux dont la croyance sont contraire à la nôtre, comme le Saba'iyya, le Khitabiyya, le Gharabiyya, l'Alawiyya, le Mukhammasa, le Bazighiyya, le Nussairiyya, qui sont dispersés dans l'ensemble de l'Iran, de Mossoul et de la Syrie. Nous nous distinguons d'eux et les considérons comme des infidèles. Dans tous nos ouvrages, nos savants juridiques ont inclu les Ghulats (extrémistes) parmi les mécréants, puisque leur croyance va à l'encontre des fondements du

Chiisme. Par exemple, ils soutiennent que, puisque l'infusion de l'âme dans un corps matériel est possible (car Gabriel pouvait apparaître au Saint Prophète sous l'apparence de Dahiyya-e-Kalbi), il était de la volonté d'Allah que son Essence sainte apparaisse sous un aspect humain dans le corps d'Ali (AS). Pour cette raison, ils considèrent la position d'Ali (AS) plus haute que celle du Prophète (SAW). Une telle faction émergea lors du califat d'Ali (AS). Les peuples de l'Inde et du Soudan vinrent chez lui et professaient qu'il était Allah. Ali (AS) interdit maintes fois de soutenir ce point de vue. Mais ils continuèrent à polémiquer. En conclusion, comme rapporté dans beaucoup d'histoires, Ali (AS) les condamna. Ces cas sont détaillés dans Baharu'l-Anwar, le volume VII, du grand Alim, Agha Muhammad Baqir Majlisi.

Le " Commandant des Croyants " ainsi que les autres Imams condamnèrent amèrement ce genre de personnes. Ali (AS) dit: " O Allah, je renie le groupe des Ghullat (extrémistes), comme Jésus rejeta les chrétiens. Abandonnez-les pour toujours. "

A une autre occasion il dit : " il y a deux groupes qui souffriront d'une mort humiliante et je ne suis pas responsable de leurs actes: ceux qui dépassent les limites légales de l'amour à mon égard et qui sont les Ghullat (extrémistes) et ceux qui pour aucune raison sont hostiles à mon égard. Je déteste ceux qui élèvent ma position au delà de sa limite appropriée, juste comme le Christ détestait les Chrétiens."

Il dit également: " il y a deux groupes liés à moi qui souffriront d'une mort ignoble: l'un deux se compose de gens qui disent qu'ils sont mes amis et m'adorent au delà de la limite légale, l'autre se compose de mes ennemis qui rabaissent mon rang."

Le Chiisme condamne ceux qui adorent Ali (AS) et sa descendance au delà de la limite ordonnée par Allah et le Prophète (SAW). Nos ulémas ont, unanimement, soutenu qu'ils sont tous des mécréants. Il n'est pas autorisé d'assister à leurs enterrements ou de les épouser. Ils sont également privés d'hériter de la propriété musulmane, de la charité et les impôts religieux ne peuvent leur être donnés. Le Saint Coran les condamne en ces termes: " Dis: O gens du livre, n'exagérez pas en votre religions au point de vous écarter de la vérité. Ne vous conformez pas aux passions des hommes qui se sont égarés avant et qui ont égaré beaucoup d'autres du chemin droit. " (5:77)

Allama Majlisi, en son volume III de Baharu'l-Anwar, qui est l'encyclopédie de la foi chiite a rapporté de nombreux hadices condamnant les Ghullat (extrémistes). L'Imam Ja'far Sadiq est cité : " nous sommes des serviteurs d'Allah, Il nous a créés et nous a rendus supérieurs aux autres dans sa création. Certainement nous mourrons et nous nous tiendrons devant Allah le Jour du Compte. Celui qui est un

ami du Ghalis est notre ennemi, celui qui est leur ennemi est notre ami. Les Ghalis sont des infidèles et des polythéistes. Qu'ils soient maudits ! "

Cheik Saduq, un Faqih (un juridique) fortement respecté rapporte de Zarara, un compagnon de l'Imam Ja'far Sadiq: " j'ai dit à l'Imam Ja'far Sadiq qu'une des personnes connues de toi croit à la délégation d'autorité divine.

L'Imam dit: qu'a-t-il voulu dire par délégation?

J'ai répondu : l'homme dit qu'Allah a créé Muhammad et Ali et leur a donné Son Autorité au-dessus des affaires du peuple. Ainsi, ils sont les créateurs, les donateurs de la nourriture.

Le Saint Imam répondit: ils professent des mensonges sur Allah. Quand vous allez de nouveau à lui, lisez-lui ce verset du Saint Coran: " ...ou donnent-ils à Allah des associés qui créent commeé comme lui-même a créé au point que les deux créations se soient confondues à eux ? Dis: Allah est le créateur de toutes choses, il est unique, le suprême. " (13:16)

Nous sommes séparés des Ghulat (extrémistes). Laissez-les réclamer qu'ils sont Chiites. Allah, le Prophète (SAW) , Ali et leurs descendants les détestent. Ali a maintenu le chef des Ghullat dans une prison pendant trois jours, Il lui commanda de se repentir et d'abjurer. Lorsqu'il refusa, Ali le fit brûler.

Si vous ne pouvez pas produire un simple livre dans lequel les Ghulats sont félicités, vous devriez au moins condamner vos uléma intolérants qui égarent nos frères sunnites au sujet du Chiisme.

CLARIFICATION SUR LA REVERENCE DES IMAMS

Hafiz : Mais pourriez-vous, s'il vous plaît, clarifier quelques autres points? Vous avez, tout le long de votre discours, refusé l'excès envers vos Imams. Vous considérez les Ghullats comme méprisables et bons pour l'enfer. Mais vous employez des expressions inadéquates concernant vos Imams. Vous avez dit " Que le Salut d'Allah soit sur eux " bien que vous sachiez que, selon le Saint Coran, cette expression est réservée au Saint Prophète (SAW). Le Coran indique: " Certes Allah et ses anges prient sur le prophète; O vous qui croyez, priez sur lui et adressez-lui vos salutations "(33:56) Votre pratique viole clairement l'injonction du Coran. Votre expression est une innovation.

Shirazi : Ce verset ne nous interdit pas de saluer une autre personne !

On nous encourage à saluer le Prophète (SAW). Dans un autre verset du Coran, Allah fait référence aux descendants de l'Envoyé en ces termes " que la paix soit

sur la famille de Yasin "(37:130). Quant aux autres Prophètes d'Allah, des salutations de cette sorte n'ont pas été adressées à leurs descendants mais seulement aux Prophètes et Messagers d'Allah. "Paix et salutation à Noé parmi les mondes." (37:79). "Paix et salutation à Abraham."(37:109) "Paix et salutation à Moïse et à Aaron. (37:120).

LE PEUPLE DE YA SIN FAIT REFERENCE AUX DISCIPLES DE MUHAMMAD (SAW)

Tous les commentateurs et les savants de votre école admettent que le Prophète (SAW) faisait partie des Ahl-Bayt. Par conséquent, les Ahl-Bayt (les gens de la maison) signifient aussi la famille de Muhammad (SAW).

Entre autres, Ibn Hajar Makki, indique dans Sawa'iq Muhriqa, sous les versets cités, qu'un groupe de commentateurs a rapporté d'Ibn Abbas disant que les Ahl-bayt signifiaient la famille de Muhammad (SAW). Ainsi, le saluer signifie aussi saluer sa famille.

L'imam Fakhru'd-din Razi écrit: " la famille du Prophète sont égaux dans cinq domaines:

1) le Salam: le Salam pour le Prophète et le Salam pour les Ahle-bayt sont une même chose.

2) le salawat (bénédictions) dans les prières rituelles pour le Prophète et sa descendance qui est obligatoire

3) la pureté: Allah les identifie dans le verset de la purification (33:33), ce verset de la pureté a été révélé en éloge aux ahl-bayt

4) l'interdiction de la charité: La charité ne peut être acceptée par le Prophète ni par sa famille

5) L'amour pour le Prophète signifie l'amour pour sa famille. Le Tout Puissant indique, " Dis: si vous aimez Allah, alors suivez-moi, Allah vous aimera... "

(3:31) et au sujet des Ahl-bayt, Allah indique, " .. parole: Je ne demande de vous aucune récompense seulement l'amour envers mes proches... " (42:23)

ENVOYER DES SALWATS (BENEDICTIONS) SUR MUHAMMAD (SAW) ET SUR AHLE MUHAMMAD

(SA DESCENDANCE) EST SUNNA (RECOMMANDEE) ET OBLIGATOIRE LORS DES PRIERES RITUELLES

Beaucoup de traditionalistes en particulier Bukhari dans son Sahih, le volume III et le Muslim dans son Sahih, le volume I, Sulayman Balkhi dans son Yanabiu'l Mawadda et Hajar également dans son Sawa'iq citent Ka'b ibn Ajza disant: " quand le verset: Certes, Allah et ses anges prient sur le Prophète... (33:56) a été révélé, nous avons demandé au SaintProphète : ' comment devons- nous prier sur vous, O Apôtre d'Allah?' Le Prophète répondit : ' priez sur moi de cette façon: "O Allah, prie sur Muhammad et sur la famille de Muhammad."' "

L'imam Fakhru'd-din Razi, volume VI de son Tafsir-e-Kabir relate également un hadice semblable. Ibn Hajar, présentant ses observations sur la tradition indique qu'il est clair que la prière pour le Saint Prophète est égale à la prière pour ses descendants.

Il cite également du Saint Prophète (SAW): " Ne soyez pas incomplets en priant pour moi " Lorsque qu'on lui demanda ce qu'il voulait dire par " na soyez pas icomplets ", il répondit : " Ne dites pas, O Allah, bénis Muhammad, mais dites: O Allah ! bénis Muhammad et la famille de Muhammad. "

Dailami écrit du Prophète (SAW) : " vos prières sont incomplètes à moins que vous bénissiez ma famille. "

Shafi'i indique, " O Ahl-bayt! Dans le Coran, Allah a rendu l'amour pour vous obligatoire. Concernant la hauteur de votre rang et de votre position, il est suffisant de savoir que si un homme ne prie pas sur vous, sa prière n'est pas acceptée. " Si la prière pour le Prophète et ses descendants est délibérément omise, la prière rituelle est rejetée.

Le Prophète (SAW) dit : " la prière rituelle est le pilier de la foi, si la prière est acceptée, tous les autres actes sont acceptés. Si elle est rejetée, tous les autres actes sont rejetés. "

Prier pour les Ahl-bayt est une sunna (pratique louable) et un mode du culte exécuté par le Prophète (SAW) de l'Islam lui-même. Nous sommes fiers de faire ce que le Coran et le Prophète (SAW) nous ont encouragés à faire.

TROISIEME SESSION (la nuit du samedi nuit 25

Rajab 1345 A.H.)

1ère PARTIE

LES CHIITES NE SONT PAS DIVISES EN FACTIONS

Hafiz : Suite à votre discours de la nuit passée, j'en conclus que les Chiites sont divisés en plusieurs groupes. Faites-nous savoir lesquelles d'entre eux vous acceptez afin que nous puissions limiter notre discussion à cette faction.

Shirazi : Je n'ai pas dit que les Chiites étaient divisés en factions. Les chiites sont dévoués à Allah et sont des partisans du Prophète (SAW) et de ses descendants.

Naturellement, quelques factions se sont octroyées le nom de Chiites pour tromper des personnes. Ils ont tiré profit du nom de shi'a, ont prêché une fausse croyance et ont semé la confusion. Les personnes ignorantes ont inclu leurs noms parmi les Chiites. Il y a quatre factions, dont deux qui ont survécu: le Zaidiyya, le Kaysaniyya, le Qaddahiyya et le Ghullat.

LE ZAIDIYYA

Les Zaidiyyas suivent les préceptes de Zaid ibn Ali ibn Husayn. Ils le considèrent comme étant le successeur de l'Imam Zainu'l-Abidin (AS). Actuellement, ces personnes sont au Yémen et ses environs. Ils croient aux descendants d'Ali (s) et de Fatima (AS). " L'Imam doit être savant, pieux et courageux. Il doit dégainer l'épée et se lever contre l'ennemi ". C'est leur devise. Pendant la période du calife Hisham ibn Abdu'l-Malik, Hazrat Zaid s'est soulevé contre l'autorité et est allé au devant du martyr. Il a été donc reconnu comme Imam par le Zaidiyyas. Le fait est que les Zaidiyyin ont élevé sa position à un très haut rang. Il était un grand Seyyed de la dynastie des Hashimites, connu pour sa piété, sa sagesse, et son courage. Il passait de longues nuits à prier et jeûnait fréquemment. Le Prophète (SAW) avait prédit son martyr comme rapporté Imam Hussein (AS): "le saint Prophète a mis sa main sacrée sur mon dos et dit: " O Hussein, il ne sera pas long, l'époque où un homme de ta progéniture vous soutiendra. Il s'appellera Zaid. Il sera tué comme martyr. Le Jour de laRrésurrection, lui et ses compagnons entreront au ciel, les pieds sur les cous des gens. " Mais Zaid lui-même n'a jamais prétendu être un Imam. Ce n'est que calomnie de la part des gens qui disent qu'il l'avait prétendu. En fait, il a reconnu Muhammad Ibn Ali al-Baqir (AS) comme Imam et a mis en gage sa pleine obéissance. C'était seulement après le martyr de Muhammad Baqir (AS) que des ignorants ont adopté la doctrine selon laquelle " N'est pas Imam celui reste à la maison, s'y repose et se cache du peuple ; l'Imam est un descendant de Hazrat Fatima (AS), un alim qui dégaine l'épée et se soulève

contre l'ennemi et invite les gens à se battre à ses côtés. "

Les Zaidiyyas sont divisés en cinq factions: 1)Mughairiyya; 2) Jarudiyya; 3) Zakariyya; 4) Khashbiyya; et 5) Khaliqiyya.

LE KAYSANISME ET LEURS CROYANCES

La deuxième faction se compose des Kaysaniyyas. Ce sont les compagnons de Kaysan, un esclave d'Ali ibn Abu Talib (AS) qui l'avait affranchi. Ces personnes croient qu'après Imam Hassan (AS) et Imam Hussein (AS), Muhammad Hanafiyya le fils le plus âgé du commandant des croyants devrait être l'Imam. Muhammad ibn Hanafiyya lui-même n'a jamais réclamé ceci. Il est appelé le plus sincère des dévoués. Il était réputé pour sa connaissance, sa piété, sa dévotion et son obéissance aux commandements divins. Quelques ignorants ont produit des preuves concernant sa soi-disante opposition à l'Imam Zainu'l-Abidin (AS). Ils clamaient que Muhammad ibn Hanafiyya a réclamé l'Imamat. En fait, il n'a jamais prétendu l'être. Il a voulu montrer à ses partisans la suprématie et la position du quatrième Imam, Zainu'l-Abidin (AS). En conséquence,lorsqu'à la Sainte Mecque, Hajaru'l-Aswad (la Sainte Pierre Noire) affirma l'Imamat de l''Imam Zainu'l-Abidin (AS), Abu Khalid Kabuli, chef des partisans de Muhammad ibn Hanafiyya, ainsi que les autres partisans reconnurent Zainu'l-Abidin (AS) comme Imam. Mais un autre groupe leurra les gens simples d'esprit et ignorants en prétendant que Muhammad ibn Hanafiyya avait seulement fait preuve de modestie. Après la mort de Muhammad ibn Hanifiyya, ces gens déclaraient qu'il n'était pas mort, qu'il s'était caché dans une caverne du Mont Rizwi et qu'il réapparaîtrait à l'avenir pour remplir le monde de justice et de paix. Ce groupe comprend quatre sous-factions: 1) Mukhtariyya; 2) Karbiyya; 3) Ishaqiyya et 4) Harabiyya. Mais aucun d'eux n'existe aujourd'hui. LE QADDAHIISME ET LEURS CROYANCES

La troisième faction est celle des Qaddahiyyas ; ils s'autoproclament chiites, mais c'est un groupe d'infidèles. Cette secte provient d'Egypte par Ma'mun Ibn Salim (ou Disan) connue sous le nom de Qada et Issa Chahar Lakhtan (Jésus de quatre parts). Ils interprètent le Saint Coran et les récits de l'histoire selon leurs propres souhaits Ils soutiennent qu'il y a deux codes dans la religion: l'un secret et l'autre manifeste. Le code secret était remis au Saint Prophète (SAW) par Allah. Le Prophète (SAW) le transmit à Ali (AS) qui l'enseigna à ses descendants et aux chiites purs. Ils prétendent que ceux qui connaissent ce code secret sont exempts des prières et du culte d'Allah. Ils ont fondé leur religion sur sept piliers. La croyance en sept Prophètes, à sept Imams, le septième Imam étant occulté. Ils attendent son retour. Ils sont divisés en deux factions:

1) le Nasiriyya provient de Nasir Khusru Alawi : à travers ses poésies, ses discours et ses livres, il attira un grand nombre de personnes à l'infidélité. Ils sont répartis au Tabaristan

2) le Sabahiyya (connu dans l'ouest en tant qu'assassins) étaient les compagnons de Hasan ibn Sabba, un indigène de l'Egypte venu vivre en Iran. Ils sont à l'origine des événements tragiques d'Alamut, qui aboutirent à l'assassinat d'un grand nombre de personnes. Ces faits sont préservés dans les livres d'histoire.

LES GHULATS ET LEURS CROYANCES

La quatrième faction est celle des Ghulats, qui est la plus lamentable de toutes les sectes. Ils sont connus de manière erronée sous le nom de Chiites. En fait, ce sont des infidèles. Ils sont divisés en sept factions: 1) Saba'iyya; 2) Mansuriyya; 3) Gharabiyya; 4) Bazighiyya; 5) Yaqubiyya; 6) Isma'iliyya; et 7) Azdariyya.

2ème PARTIE

LES CHIITES IMAMITES ET LEURS CROYANCES

Non seulement, nous les Chiites (qui croyons aux douze Imams), mais aussi tous les Musulmans du monde rejettent leur foi. Le vrai groupe croit aux douze Imams après le Saint Prophète (SAW). Les autres factions n'ont rien en commun avec nous.

CROYANCE EN ALLAH ET AUX PROPHETES

Les Chiites croient en Allah le Tout-Puissant. Il est unique, sans associé et nul n'est comparable à Lui. Il est le créateur de tout. Les Prophètes et les Messagers ont été envoyés pour nous guider et nous inculquer comment L'adorer, comment Le connaître. Tous les prophètes ont prêché et ont guidé leurs peuples selon les commandements divins rapportés par cinq principaux messagers: Noé, Abraham, Moïse, Jésus et le dernier, le Saint Prophète Muhammad (SAW), dont la religion perdura jusqu'au Jour du Jugement .

CROYANCE AU CH?TIMENT, A LA RECOMPENSE , A L'ENFER, AU PARADIS ET AU JOUR DU JUGEMENT

Allah a prévu de récompenser nos actes en fonction desquels nous irons au Paradis ou en Enfer. Le jour fixé pour la rétribution de nos actes s'appelle le Jour du Jugement. Alors que le monde ne sera plus, Allah ressuscitera tous les gens ayant vécu ici-bas depuis la création du monde. Ensuite, Il les rassemblera au Mashar, lieu de rassemblement des âmes. Une fois les comptes faits, chacun sera récompensé ou la puni selon ses actes. Ces choses ont été prédites en tous les livres divins:

la Torah (le Testament), la Bible et le Saint Coran. Pour nous, la source la plus authentique est le Saint Coran, qui nous été transmis par le Prophète (SAW) sans subir de modifications. Nous agissons conformément aux injonctions contenues dans le Coran et nous espérons être récompensés par Allah. Nous respectons tous les commandement énoncés dans le Coran, comme la prière, le jeûne, la Zakat et le Khums (impôts religieux annuels), le Hajj et le Jihad.

CROYANCE AUX LOIS SUR LA PRATIQUE

Nous respectons tous les articles concernant la pratique de la foi, y compris les pratiques obligatoires et facultatives ainsi que toute autres injonction qui nous a été transmise par le Prophète. Nous sommes déterminés à les respecter et à les exécuter du mieux que nous pouvons. Et nous nous abstenons de tous les péchés, grands ou petits, comme la consommation d'alcool, les jeux de hasard, la fornication, la sodomie, l'usure, le meurtre, la tyrannie, qui sont interdits par le Coran et les saints hadices.

CROYANCE AUX IMAMS

Nous croyons également que de la même manière qu'il y a un Messager d'Allah (SAW) dont la mission était de nous communiquer les ordres et les injonctions, il y a aussi un successeur, un élu, un calife ou un protecteur de la religion choisi par Allah et nommé par le Prophète d'Allah (SAW). En conséquence, tous les Prophètes d'Allah ont présenté leurs successeurs à leurs communautés respectives. Le dernier des Saints Prophètes, le plus parfait de tous les Prophètes d'Allah a aussi nommé pour sa communauté un successeur pour les musulmans afin d'éviter la confusion. Selon le hadice établi, il a présenté au peuple ses douze successeurs, le premier: Ali ibn Abi Talib (AS) et le dernier Imam, le Mahdi (AS), présent dans le monde mais occulté. Il apparaîtra à un moment inconnu dans le futur et il emplira le monde de justice et de paix.

Les Chiites croient également que ces douze Imams ont étés ordonnés par Allah et nommés par le Prophète (SAW). En bref, les Chiites croient à tout ce que recèle le Saint Coran et les hadices authentiques. Je suis reconnaissant à Allah d'avoir adopté ces croyances, pas simplement en imitant aveuglément mes parents mais suite à un examen et un raisonnement logique.

Hafiz : Monsieur , nous vous sommes gré de nous avoir exposé les croyances chiites, mais il existe des hadices et des supplications dans vos livres qui vont à l'encontre de vos dogmes et qui font naître l'hérésie chez les Shias.

Shirazi : Veuillez-être plus précis.

3ème PARTIE LES NUITS DE PISHAWAR 3ème PARTIE

OBJECTION AU HADICE DE MA'RIFA (TRADITION SUR LA CONNAISSANCE D'ALLAH)

Hafiz : Dans Tafsir-e-Safi, écrit par un de vos éminents ulémas, Faiz Kashi, il y a un hadice selon lequel l'Imam Husayn, le Martyr de Karbala, s'adressant à ses compagnons dit: " O peuple ! le Tout-Puissant a créé ses serviteurs pour qu'ils Le connaissent. Lorsqu'ils L'ont connu, ils L'ont adoré, quand ils L'ont adoré, ils se sont détournés des autres cultese. " Un des compagnons répliqua: " Que mon père et ma mère soient sacrifiés pour toi! O Fils du Saint Prophète! Quelle est la vraie signification de connaître Allah? " L'Imam Saint répondit : " Pour connaître Allah , chaque homme doit connaître l'Imam de son temps et l'obéir. "

Shirazi : D'abord, nous devons examiner la chaîne des narrateurs du hadice afin d'établir s'il est authentique. Même si il est correct en ce qui concerne la chaîne des narrateurs, les versets du Saint Coran et des hadices incontestables du Messager établissent l'unité d'Allah et en aucun cas, cela ne doit être remis en question suite à l'affirmation d'un homme.

Pourquoi n'examinez-vous pas les hadices et les énonciations de nos Imams Saints et les débats religieux entre nos chefs religieux et les athées qui prouvent déjà l'unité d'Allah ? Pourquoi ne consultez-vous pas les livres et les commentaires des savants chiites, tels que Tauhid-e-Mufazzal, Tauhid-e-Saduq, Biharu'l-Anwar (livre de Tauhid) d'Allama Majlisi et d'autres livres écrits par des ulémas chiites, qui contiennent des hadices sur l'unité d'Allah par nos Imams? Pourquoi ne consultez-vous pas An-Naktu'l-I'tiqadiyya du Cheik Mufid (413 A.H.), un de nos ulémas Shiites ou encore l'Ihtijaj de notre célèbre alim, Abu Mansur Ahmad ibn Ali ibn Abu Talib Tabrasi. Si vous l'aviez fait, vous auriez su comment notre Saint Imam Reza (AS) prouva l'unicité d'Allah. Il est injuste de sélectionner certains rapports douteux simplement pour diffamer les Chiites. Vos propres livres contiennent des absurdités et des idées fantaisistes. En fait, des hadices ridicules existent dans vos livres les plus authentiques, le Siha-e-Sitta (Les Traditions Reconnues en Six Livres)

.

) TRADITIONS INEPTES DANS LE SAHIHAIN (LES DEUX VOLUMES DE BUKHARI ET MUSLIM

Hafiz : En fait, vos remarques sont ridicules puisque vous trouvez des failles dans des livres dont l'authenticité est incontestable, en particulier le Sahih Bukhari et Muslim. Nos ulémas conviennent que tous les hadices qui s'y trouvent sont vrais. Si quelqu'un rejette ces deux livres, il rejette le Sunnisme. Après le Saint Coran,

les Sunnites comptent sur l'authenticité de ces deux livres. Peut-être avez-vous vu la note d'Ibn Hajar Makki au début de son Sawa'iqe Muhriqa, chapitre "des affaires" (des affaires du califat d'Abu Bakr) rapporté par Bukhari et Muslim dans leur Sahihain, qui sont les livres les plus authentiques et les plus fiables après le Coran, à l'unanimité (c.-à-d., la communauté). Il dit que puisque la communauté entière accepte à l'unanimité les hadices contenus dans ces livres, tout ce qui est approuvé d'un commun accord ne peut pas être remis en question. Sur la base de cet accord, tous les hadices contenus dans ces livres sont assurément acceptables. Par conséquent, personne n'aurait l'audace d'affirmer que ces livres contiennent des absurdités ou des choses ridicules.

Shirazi : Tout d'abord, que ces livres sont reconnus par toute la communauté est discutable. Votre réclamation en vous référant à Ibn Hajar est elle-même, absurde puisque 100 millions de musulmans ne partagent pas son point de vue. Ainsi, l'unanimité de la communauté sur ce sujet est semblable à l'unanimité avancée par votre communauté au sujet du califat.

Deuxièmement, ce que je dis se fonde sur des raisons valables. Si vous étudiez ces livres sans à-priori, vous serez étonné.

Beaucoup de vos grands ulémas, tels que Allama Abu'l-Fazl Ja'far ibn Tha'labi dans Kitabu'l-Imta 'fi Ahkamu's-Sama, Cheik Abdu'l-Qadir Bin Muhammad Qarshi dans Jawahiru'l-Mazay'a fi Tabaqatu'l-Hanafiyya et d'autres, y compris tous les ulémas Hanafites ont critiqué les Sahihain. Ils ont reconnu qu'ils contiennent un certain nombre de hadices peu fiables et non confirmés.

L'objectif de Bukhari et de Muslim était de rassembler les hadices, sans rechercher leur authenticité. Certains de vos savants, tels que Kamalud-Din Jafar Bin Salih, ont signalé avec grande peine les carences de ces hadices et ont avancé de solides arguments pour justifier leurs dires.

Hafiz : Il serait bienvenu que vous nous énonciez ces arguments afin que l'assistance sache la vérité.

Shirazi: Je citerai seulement quelques exemples. Si vous souhaitez étudier le hadice fallacieux concernant l'incarnation d'Allah, selon lequel Il peut être physiquement vu en ce monde, ou sera visible dans l'au-delà, vous pouvez vous reporter à vos propres livres, en particulier Sahih Bukhari (Vol. I, dans le chapitre "Fazla's-Sujud Kitabu'l-Adhan " page 100, Vol.. IV, p.92. Sahih de Muslim, "Babu's-Sira Kitabu'r-Riqaq " et également Muslim (Vol. I, dans le chapitre "Isbatu'l-Ruyatu'l-Mu'minin Rabbahum Fi'l-Akhira" page 86) et le Musnad de l'Imam ibn Hanbal, volume II, page 275.

Vous trouverez assez d'informations à ce propos dans ces livres. Par exemple,

selon Abu Huraira : " La clameur et la fureur de l'enfer s'intensifieront ; il ne se calmera pas jusqu'à ce qu'Allah y plonge sa jambe. Alors l'enfer dira : 'arrêtez, arrêtez! C'est assez pour moi; C'est assez pour moi.' "

Abu Huraira raconte également qu'un groupe de gens demanda au Saint Prophète (SAW) :

" -Verrons-nous notre créateur le Jour du Jugement?

- Naturellement, répondit-il, à midi quand le ciel est exempt de nuages, est-ce que le soleil vous offense si vous regardez dans sa direction ?

- Non !

- Et la nuit ? lorsque vous voyez la pleine lune quand le ciel est dégagé, cela vous offense t-il ?

- Non ! répondirent-ils. "

Le Prophète (SAW) continua: " De la même manière, lorsque vous verrez Allah, le Tout-Puissant, le Jour du Jugement, vous ne serez pas éblouis, comme vous ne l'étiez pas en voyant le soleil et la lune. Le Jour du Jugement, Allah annoncera à chaque communauté de suivre leur dieu. Tous ceux qui auront adoré des idoles ou n'importe quoi d'autre qu'Allah,l'Unique, seront jetés en Enfer. Ainsi tout le monde, bon ou mauvais, y sera jeté à l'exception de ceux qui auront adoré Allah, l'Absolu. ? ce moment-là, Allah apparaîtra sous une forme particulière devant les gens de manière à ce qu'ils puissent Le voir. Et Allah leur dira qu'Il est leur Allah. Les croyants s'exclameront alors : 'Nous cherchons refuge auprès de Toi. Nous ne sommes pas parmi ceux qui ont adoré autre chose qu' Allah l'Absolu.' Allah leur demandera : 'Voulez-vous d'un signe entre vous et Allah afin que vous puissiez L'identifier ?'Ils diront : 'oui'. Allah leur montrera alors sa jambe nue. Là-dessus, les croyants lèveront la tête et Le verront dans la même position qu'ils L'ont vu pour la première fois. Allah leur révélera qu'Il est leur Créateur. Et tous reconnaîtront qu'Il est leur Allah. "

Maintenant à vous de juger si ce genre d'affirmation est empreinte d'infidélité ou pas. Allah apparaîtrait physiquement devant les gens et découvrirait sa jambe !

Et pour appuyer encore plus mon propos, le Sahih de Muslim débute avec un chapitre consacré à la visibilité d'Allah qu'il prouve en citant les histoires fabriquées par Abu Huraira, Zaid ibn Aslam, Suwaid ibn Said et d'autres. Et une partie des principaux ulémas de votre propre école comme Dhahabi dans Mizanu'l-l'tidal et Suyuti dans son Hadithu'l-Muzu'a de Kitabu'l-Lu'ualia'l-Masnu'a fi et Sibt Ibn Jauzi en Al-Muzu'a ont prouvé que ces récits étaient des fabulations. Même s'il n'y avait eu aucune preuve contre les affirmations ci-dessus, les versets du Saint

Coran rejette explicitement la doctrine de la visibilité d'Allah.

Allah indique: " Les regards ne peuvent L'atteindre cependant qu'Il saisit tous les regards. " (6:103). Lorsque le Prophète Moïse a été sommé par les Israélites, de solliciter Allah " pour qu'Il se montre à lui ", le Saint Coran rapporte l'échange en ces termes : " il (Moïse) dit: '? mon Seigneur! Montre-toi à moi , de sorte que je puisse Te voir !' Il dit: 'Tu ne Me verras pas...' "(7:143)

Seyyed Abdu'l-Hayy (Imam du Jama'at Ahle-Sunna): Est-ce qu'Ali n'a pas dit: " Je n'adore pas un Dieu que je ne vois pas? " Lorsqu'Ali dit une telle chose, cela signifie qu'Allah peut être vu.

Shirazi : Cher ami, vous avez pris une phrase hors de son contexte. Je vous récite le texte. Ce hadice a été rapporté par le grand cheik Muhammad Ibn Yaqub Kulaini dans son Usul Kafi, volume sur Tauhid, aussi bien que cheik Saduq dans son livre sur Tauhid, chapitre " Ibtal Aqida Ruyatullah. " On rapporte d'Imam Ja'far Sadiq (AS) qu'un disciple juif demanda au " Commandant des Croyants ", Ali (AS), s'il avait vu Allah à l'heure des prières. L'Imam répondit : " Il ne peut pas être vu par ces yeux physiques. C'est le cœur illuminé par la sincérité des convictions qui Le voit. " Il découle de la réponse d'Ali (AS), que le " Commandant des Croyants " voit Allah non pas par les yeux mais par la lumière et la sincérité de la foi.

Il y a beaucoup d'autres preuves basées sur la raison et les faits pour justifier notre point de vue. D'ailleurs, indépendamment des savants chiites, vos propres ulémas, comme Qazi Baidhawi et Jarullah Zamakhshari ont prouvé dans leurs commentaires qu'il est impossible de voir Allah. Celui qui croit en la visibilité d'Allah en ce monde ou dans l'autre, croit qu'il est être physique. Croire à cela, c'est faire preuve d'infidélité.

Vous considérez que vos six livres traditionnelles, en particulier ceux de Bukhari et de Muslim sont des livres révélés. Je souhaite que vous puissiez les considérer de manière objective et ne pas les louer outre mesure.

Bukhari, dans le chapitre " Kitab-e-Ghusl, " et Muslim dans la partie II de son Sahih (dans le chapitre sur les vertus du prophète Moïse), le Musnad de l'Imam Ahmad ibn Hanbal, partie II, page 315 et d'autres ulémas ont cité d'Abu Huraira:

" Parmi les Bani Isra'il, il était usuel de se baigner ensemble sans vêtement, de sorte qu'ils puissent jeter un coup d'œil aux parties génitales l'un de l'autre. Ils ne considéraient pas cela comme répréhensible. Seulement le Prophète Moïse pénétra dans l'eau tout seul, de sorte que personne ne pût le voir nu. Les Bani Isra'il en conclurent que le Prophète Moïse souffrait d'une malformation génitale, c'est pourquoi il évitait de se baigner avec eux. Un jour, Prophète Moise se rendit au fleuve pour se baigner. Il se dévêtit et posa ses vêtements sur un rocher avant

de se mettre à l'eau. Le rocher s'envola avec ses vêtements ! Moïse se mit à sa poursuite tout nu en criant: 'Mes vêtements ! O rocher ! Mes vêtements !' Les Bani Israel aperçurent Moïse et s'exclamèrent : 'Par Allah! Moïse n'a aucun défaut aux parties génitales.' Le rocher se posa alors et Moïse récupéra ses vêtements. Puis Moïse se mit à battre le rocher avec une telle sévérité que ce dernier poussa des gémissements de douleur six ou sept fois. "

Croyez-vous réellement qu'une telle chose puisse arriver au Prophète Moïse (AS) ou qu'un rocher, un objet inanimé, puisse ses vêtements? Evidemment, il est impossible qu'un Prophète court nu devant sa communauté.

Je rapporterai un autre hadith enregistré dans le Sahih, qui est bien plus ridicule que les autres.

Bukhari cite d'Abu Huraira dans son Sahih (le volume I, page 158 et volume II, page 163) et encore dans le chapitre " la mort du Prophète Moïse " et Muslim cite également de la même autorité (Abu Huraira) dans son Sahih, le volume II, page 309 dans le chapitre sur " les mérites de Moïse " disant: " L'ange de la mort vint au devant du Prophète Moïse et lui demanda d'accepter l'invitation de son Créateur. A ces mots, Moïse lui infligea une telle gifle qu'il en perdit un œil. Ce dernier s'en retourna à Allah et se plaignit qu'Il l'avait envoyé chez un homme qui ne voulait pas mourir et qui lui avait enlevé un œil. Allah lui rendit un œil et l'ordonna de se rendre à nouveau chez Moïse et de lui dire que s'il voulait une plus longue vie, il devrait étendre sa main sur le dos d'un taureau. Il vivrait ainsi autant d'années que le nombre de poils recouverts par sa main. "

Le Musnad d'Ahmed ibn Hanbal, volume II, page 315, Muhammad Jarir Tabari dans son histoire, le volume I, sous la rubrique " la mort du prophète Moïse " a rapporté le même exposé d'Abu Huraira en ajoutant que jusqu'à Moise, l'ange de la mort se manifestait physiquement pour séparer l'âme du corps. Mais après avoir été giflé par Moïse, il était devenu invisible.

A vous maintenant de juger quelles sortes d'absurdités sont incluses dans les deux collections de traditions que vous considérez être les plus authentiques de tous les livres après le Coran. Les rapports que j'ai cités insultent l'honneur des Prophètes d'Allah. Quant à Abu Huraira, je ne suis pas étonné de ses récits. Vos propres ulémas admettent qu'afin de remplir son ventre des plats savoureux que lui prodiguaient Mu'awiya, il fabriquait de faux rapports. La calife Umar l'avait fouetter à cause de ses affabulations. Il est étonnant que des personnes si sensées croient à de telles inepties.

Maintenant retournons à notre discussion concernant le hadice que vous avez cité. ?videmment, un homme juste qui lit un récit (narré par une seule personne) le comparerait à un autre hadice authentique. Soit il le reconnaît comme étant

correct, soit il le rejette plutôt que d'en faire usage pour attaquer ses frères d'une autre école et de les traiter d'infidèles. Puisque nous ne disposons pas du Tafsir-e-Safi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'authenticité de ce hadice. Quand bien même était-il vrai, nous devons nous fier au principe de cause à effet : si nous connaissons l'effet, nous pouvons en connaître la cause. C'est-à-dire, si nous connaissons l'Imam en tant qu'Imam, nous connaissons certainement Allah, de la même manière que si on connaît le premier ministre, on connaît aussi le roi. D'ailleurs, il y a de nombreux hadices au sujet de l'unité d'Allah relatés par Imam Hussein (AS) en personne ainsi que les autres Imams. Connaître notre Imam est un culte. C'est ce qui est signifié aussi dans Ziarat-e-Jami'a qui nous est parvenu par notre Saint Imam. Nous pouvons également l'interpréter d'une autre manière, comme l'ont fait d'autres savants sur des sujets semblables. Chaque acteur peut être appréhendé par la nature de son acte. Le Prophète (SAW) et ses descendants ont atteint le niveau le plus élevé des capacités humaines, aucun autre être-humain n'est aussi méritant ou vertueux qu'eux. Puisqu'ils sont les moyens les plus flagrants de connaître Allah, toute personne qui les connaît connaît Allah.

Comme, ils l'ont eux-mêmes, mentionné: " C'est par notre biais qu'Allah peut être connu, c'est par notre biais qu'Allah est adoré. " Nous croyons que la famille du Prophète (SAW) nous a fait connaître Allah et la manière la plus appropriée de Le vénérer. Ceux qui ne les ont pas suivis se sont égarés.

HADICE THAQALAIN

Le Prophète (SAW) a indiqué dans un hadice reconnu par les deux écoles (hadith el thaqalain) : " O les gens! Je laisse en votre possession deux objets (d'autorité) inestimables: Le Livre d'Allah et ma descendance. Accrochez-vous à ces deux choses et jamais vous ne vous égarerez du droit chemin (certes, ces deux choses ne doivent jamais jamais être séparées jusqu'à ce qu'elles me reviennent à la Fontaine de Kauthar). "

Hafiz : Nous ne reconnaissons pas ce hadice que vous essayez de mettre à jour.

Il y a beaucoup d'innovations dans vos livres et exemples propres au polythéisme, comme le fait de chercher à réaliser ses désirs en passant par les Imams plutôt que par Allah. Qu'est-ce que le polythéisme ? Le polythéisme consiste à se tourner vers n'importe quelle autre personne ou chose plutôt que vers Allah pour satisfaire nos besoins. On a observé que les Chiites n'invoquent jamais Allah. Ils invoquent leurs Imams. Ceci n'est rien d'autre que du polythéisme.

LE POLYTHEISME ET SES EQUIVALENTS

Shirazi : J'ai peur que vous vous mépreniez sur certains faits. Permettez-moi de

vous dire ce qu'est le polythéisme selon les grands ulémas de l'Islam et selon les versets du Saint Coran : Le polythéisme est de deux sortes: le polythéisme manifeste et le polythéisme caché.

Le polythéisme manifeste consiste à associer quelqu'un ou quelque chose à Allah ou à ses attributs. Infliger des associés à Allah revient à associer quelque chose à son unité et reconnaître cette association verbalement, comme les Sanamiyyas ou les Zoroastriens qui croient à deux principes: la lumière et l'obscurité. Les Chrétiens en font de même. Ils croient en la trinité et divisent le divin en trois parties : le père, le fils et le saint esprit. Ils croient aux différentes caractéristiques de chacun d'entre eux et à moins que les trois soient réunis, la Divinité est incomplète. Le Saint Coran rejette cette croyance et le Tout Puissant déclare son unité en ces termes : " certainement, ils sont incroyants ceux qui disent: 'Allah est le troisième (la personne) des trois'; il n'y a aucun Dieu sauf Allah.... " (5:73). Associer des choses aux attributs divins équivaut à croire que Ses attributs tels que Son omniscience ou Sa puissance se distinguent de ou s'ajoutent à Sa perfection absolue.

Quiconque croit que Ses qualités ou attributs s'ajoutent (bien que distincts) d'une certaine manière à Sa perfection absolue est un polythéiste.

Les Ghullat (extrémistes) sont un groupe de polythéistes. On les appelle également Mufawwiza. Ils croient qu'Allah a délégué Ses pouvoirs ou a confié toutes Ses affaires aux Saints Imams. Selon eux, les Imams sont les créateurs et ce sont eux qui assurent notre subsistance. ?videmment, celui qui considère que quelqu'un d'autre partage l'autorité divine est un polythéiste.

Le Polythéisme dans la prière consiste à détourner délibérément son attention pendant les prières vers un être créé plutôt que vers Allah. Le Saint Coran l'interdit par ces mots "... quiconque espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe personne à son Seigneur dans son adoration. "(18:110) Ce verset prouve que l'homme doit faire ce qui est bon et ne doit pas associer qui que ce soit à Allah dans son acte d'obéissance et d'adoration envers Lui.

En d'autres termes, celui qui offre des prières ou exécute le Hajj ou fait n'importe quels actes simplement pour montrer au public sa droiture est un polythéiste. Il a associé d'autres à Allah en exécutant ses actes. L'affichage mondain de bonnes actions relève du polythéisme mineur et gomme nos bonnes actions.

On a rapporté du Saint Prophète (SAW): " Préservez-vous du polythéisme mineur. " On lui demanda : " O Prophète d'Allah, qu'est-ce le polythéisme mineur? " Il répondit : " 'Ar-riya wa's-sama' (càd le fait d'exhiber votre adoration pour Allah ou de laisser les gens entendre votre adoration envers Allah). "

En outre, le Saint Prophète (SAW) a déclaré: " La plus mauvaise chose que je crains pour vous est votre polythéisme caché. Elevez-vous ainsi au-dessus d'elle car parmi mes adeptes, le polythéisme est encore moins perceptible qu'une fourmi rampant sur un gros rocher par une sombre nuit. "

Il ajouta aussi : " Celui qui offre la prière rituelle de manière ostentatoire est un polythéiste. Celui qui jeûne ou qui fait des donations ou qui exécute le Hajj ou qui affranchit un esclave pour passer pour quelqu'un de bien auprès des gens ou pour se faire une bonne réputation est un polythéiste. "

Et puisque cette dernière phrase fait référence à des intentions personnelles, elle a été incluse dans le polythéisme caché.

Hafiz : D'après ce que vous dites, si quelqu'un fait une proposition à une autre créature, il est un polythéiste. Donc, les les Chiites aussi sont des polythéistes puisqu'ils font des propositions à leurs Imams.

A PROPOS DES OFFRANDES ET DES SERMENTS

Shirazi : Si nous souhaitons déterminer la foi d'une communauté, nous ne devrions pas faire confiance aux personnes ignorantes de cette communauté. Nous devrions étudier leurs livres fiables. Si vous souhaitez étudier le Chiisme, ne commencez pas évoquer ces chiites sur la route qui mendient en criant : " O Ali, O Imam Reza " pour affirmer que les Chiites sont polythéistes. De même, si des Chiites ignorants font des serments ou des offrandes au nom des Imams ou leurs fils, vous ne devriez pas calomnier tout le Chiisme.

Si vous étudiez les livres de jurisprudence chiites, vous constaterez qu'il n'y a pas une trace de polythéisme ou d'absurdités. L'insistance sur l'unité d'Allah est manifeste partout. Sharhe Lum'a et Sharai, les livres les plus célèbres, sont largement disponibles et vous pouvez les étudier. Dans le chapitre intitulé " Offrandes ", les déclarations légales des juristes chiites sont citées dans les deux travaux cités au-dessus et dans beaucoup d'autres publications. Puisque la demande est un genre de prière, il est essentiel qu'il y ait une intention qui soit avant tout de se rapprocher d'Allah ou de rechercher sa Proximité. Il y a deux conditions pour que la demande soit validée: l'intention du cœur et l'expression de la demande en des termes bien déterminés dans quelque langue que ce soit.

Concernant la première condition, l'intention du cœur doit guidée par l'amour pour Allah. La deuxième condition complète la première. La personne qui fait un serment doit dire qu'il le fait pour Allah. Par exemple s'il fait le serment de jeûner ou de cesser de boire, il doit l'exprimer en utilisant des mots précis parmi lesquels le mot "Lillah" (pour Allah), sans lequel l'offre n'est pas acceptée.

4ème PARTIE

OFFRANDES AU NOM D'ALLAH

Si nous faisons une proposition sans le nom d'Allah mais pour quelqu'un d'autre, qu'il soit mort ou vivant ou si nous l'incluons avec le nom d'Allah même si il est un Imam ou son fils, l'offrande ne sera pas acceptée. Si ceci est fait délibérément, il s'agira alors de polythéisme de toute évidence, comme l'indique ce verset sans appel : " ... et qu'il n'associe personne à son Seigneur dans son adoration. " (18:110) Les juristes chiites s'accordent à dire que faire une offrande au nom d'une personne, y compris des Prophètes ou des Imams est interdit. Si elle est faite intentionnellement, c'est du polythéisme. Une offrande doit se faire au nom d'Allah bien que nous soyons autorisés à le faire en toutes circonstances. Il n'y a aucun mal à cela. Par exemple, si quelqu'un sacrifie un bouc au nom d'Allah dans une maison particulière ou un lieu de culte ou au mausolée d'un Imam ou du fils d'un Imam, il n'y a aucun de mal à cela. De même, s'il fait un serment et donne de l'argent ou des vêtements au nom d'Allah à un certain Seyyed (un descendant du Prophète), ou donne de l'argent à un orphelin ou à un mendiant, il n'y a aucun mal à cela.

Naturellement, s'engager à faire une offrande dans l'intention de plaire simplement au Prophète (SAW) ou à un Imam (AS) ou au fils d'un Imam ou à une autre personne est interdit. Si cela est fait intentionnellement, c'est du polythéisme. C'est le devoir de chaque Prophète (SAW) ou de l'autorité religieuse de mettre en garde les Musulmans car le Saint Coran indique : " Dis: Obéissez Allah et obéissez à l'Apôtre. S'ils se détournent, le Prophète n'est alors responsable que ce dont il est chargé et vous n'êtes responsables que ce dont vous êtes chargés.... "(24:54).

C'est le devoir des gens d'entendre ce que le Prophète d'Allah (SAW) dit et d'agir selon ses enseignements. Cependant, si quelqu'un ne fait pas attention à suivre les préceptes les préceptes divins et n'agit pas en fonction de ces préceptes, cela ne porte pas préjudice à la foi et aux principes sur lesquelles se fonde la foi.

LE POLYTHEISME CACHE

Le deuxième type de polythéisme est le polythéisme caché tel que l'action de s'exhiber en accomplissant ses prières ou autres actes d'obéissance à Allah. Ce qui distingue ce polythéisme de celui dont on fait preuve en priant est que nous associons quelque chose d'autre à Allah dans le dernier cas. Si quelqu'un dirige son attention vers n'importe quoi d'autre qu'Allah dans la prière rituelle, ou si sous l'impulsion de Satan, l'image d'une fausse divinité lui vient à l'esprit ou si elle est le centre de son attention, alors il est un polythéiste.

Rien excepté Allah ne devrait être l'objet de notre attention quand nous prions.

Le Prophète (SAW) disait : " Si quelqu'un fait de bons actes et associe quelqu'un d'autre à Allah, alors tous ces actes reviennent à l''associé. Allah déteste cet acte autant que son auteur. "

On a également cité du Saint Prophète (SAW) : " si quelqu'un offre la prière rituelle ou exécute le pélerinage dans l'optique que les siens (son entourage) le féliciteront, alors, il aura associé quelqu'un à Allah dans ses actes. "

On a également rapporté de l'Imam Ja'far Sadiq (AS): " Si quelqu'un effectue une action par crainte d'Allah ou pour être récompensé dans l'au delà et qu'il y prend du plaisir, alors son action relève du polythéisme. "

LE POLYTHEISME FACE A LA CAUSALITE

Un autre genre de polythéisme est relié à la causalité car beaucoup de gens fondent leurs espoirs et leurs craintes sur des causes secondaires. C'est également du polythéisme, mais il est pardonnable. Le polythéisme consiste à penser que la puissance se situe intrinsèquement dans des causes secondaires.

Par exemple, le soleil nourrit beaucoup de choses dans le monde, mais si on considère cette puissance inhérente au soleil alors c'est du polythéisme. Cependant, croire que cette puissance lui est octroyées par Allah et que le soleil est seulement un moyen secondaire témoignant de Sa munificence ne relèvent pas du polythéisme.

C'est plutôt une forme de culte puisque que prêter attention aux signes d'Allah est un prélude au service Allah. Le Saint Coran mentionne le fait que nous devrions porter attention aux signes d'Allah pour atteindre Allah. De la même manière, se fier aux causes secondaires (un marchand qui se soucie de son commerce, ou un fermier de sa ferme) fait de lui un polythéiste s'il détourne ainsi son attention d'Allah.

En vous basant sur l'explication du polythéisme donné ci-dessus, quels exemples pensez-vous qu'on puisse appliquer aux Chiites ?

De quelle manière est-ce qu'en termes de prières, de foi ou de traditions chiites que vous avez observées pouvez-vous nous accuser de polythéisme ?

Hafiz : Je reconnais que tout ce que vous avez dit est correct, mais si vous prenez juste le temps de réfléchir un instant, vous conviendrez que compter sur les Imams est du polythéisme. Puisque nous ne devrions chercher aucun moyen humain pour nous rapprocher d'Allah, nous devrions invoquer Allah directement

pour qu'Il nous aide.

POURQUOI LES PROPHETES DEMANDAIENT-ILS DE L'AIDE AUX GENS ?

Shirazi : Il est étrange que vous ignoriez ce que je vous ai dit tout ce temps.

Est-ce du polythéisme que de faire des demandes pour la réalisation de ses désirs ?

Si c'était vrai, la totalité de l'humanité est polythéiste. Si chercher de l'aide auprès des gens relève du polythéisme, pourquoi le Prophète (SAW) a-t-il cherché de l'aide auprès des gens ? Vous devriez étudier les versets du Saint Coran afin de distinguer le vrai du faux. Les versets suivants méritent une attention particulière: " Il dit encore, O vous les notables ! Qui de vous m'apportera son trône avant que les Saba' ne viennent à moi, soumis ? Un ifrit parmi les djinns, dit : 'Je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ton siège : pour cela je suis fort et digne de confiance.' Quelqu'un qui détenait une connaissance du Livre, dit : 'Je te l'apporterai avant que tu n'aies cligné de l'œil.' Lorsque ensuite, Salomon vit le trône installé auprès de lui, il dit : 'Cela est de la grâce de mon Seigneur' " (27:38-40).

Apporter le trône de la Reine de Saba à Salomon était impossible pour chaque créature. Mais, le Prophète Salomon (AS), tout en sachant que la puissance divine sera requise, ne demanda pas à Allah le Tout-Puissant de lui apporter le trône mais à de simples créatures de l'aider dans cette tâche. Ce fait prouve que chercher l'aide d'autrui n'est pas du polythéisme. Allah, la première cause, est le Celui qui crée des causes de ce monde. Le polythéisme est une question du cœur.

Il n'est pas interdit pour un un homme de demander à quelqu'un de l'aider tant qu'il ne le considère pas comme un associé d'Allah. Cette situation est courante partout. Si je vais chez un médecin et lui demande de me guérir, suis-je un polythéiste ? Ou encore, si un homme se noie et hurle pour qu'on vienne à son secours, est-il un polythéiste ? Soyons juste et n'interprétons pas faussement des faits. La communauté chiite dans son ensemble considère que le fait d'identifier les descendants du Prophète (SAW) à Allah ou à ses prétendus associés équivaudrait sans conteste à du polythéisme. Vous avez sans doute entendu des Chiites dans le désarroi s'écrier : " O Ali, aide-moi! " " O Hussein, aide-moi! " Cela ne signifie pas qu'ils sont en train de dire : " O Allah Ali, aide-moi ! " " O Allah Hussein, aide-moi! ". Mais le fait est que le monde étant une maison de causes secondaires, nous les considèrerons comme des moyens de délivrance de nos ennuis. Nous cherchons l'aide d'Allah à travers eux.

LA SAINTE FAMILLE DU PROPHETE (SAW) EST FACTEUR DE BONTE DIVINE

Hafiz : Au lieu d'invoquer Allah directement, pourquoi L'invoquez-vous en passant par des intermédiaires ?

Shirazi : Notre attention permanente concernant nos désirs, nos afflictions et nos angoisses se fixe vers Allah, l'Absolu. Mais le Saint Coran révèle que nous devrions atteindre Allah tout-puissant, par des moyens d'approche. " O vous qui croyez! Craignez Allah, recherchez les moyens d'aller à lui. " (5:38). Nous ne considèrerons pas les descendants du Prophète (SAW) comme la solution à tous nos problèmes. Nous les considérons comme les étant les serviteurs les plus pieux d'Allah et donc des moyens d'accéder à la générosité divine. Nous nous attachons à la famille du Prophète (SAW) selon les injonctions de ce dernier.

Hafiz : Pourquoi dites-vous que les " moyens d'approche " évoqués dans le verset ci-dessus se rapportent aux descendants du Saint Prophète (SAW)?

Shirazi : Dans beaucoup de hadices, le Prophète (SAW) a recommandé que nous invoquions ses descendants en cas de difficulté pour nous rapprocher d'Allah. Vos ulémas, comme Hafiz Abu Nu'aim Isfahani dans son Nuzulu'l-Qur'an fi Ali (révélations au sujet d'Ali dans le Coran), Hafiz Abu Bakr Shirazi dans son Ma nazala fi mina'l-Coran fi Ali et Imam Ahmad Tha'labi dans son Tafsir (commentaire) indiquent que le wasilat (les moyens d'approche) dans le verset ci-dessus se réfèrent aux descendants du Prophète (SAW).

Cette référence ressort dans beaucoup de hadices du Prophète (SAW). Ibn Abi'l-Hadid Mu'tazali, un de vos ulémas indique dans son Sharhe Nahju'l-Balagha, volume IV, page 79 : Fatima Zahra (s) s'est référée à la signification de ce verset en présence des Muhajirs et Ansars, tandis qu'elle délivrait un discours en rapport avec l'usurpation de son domaine de Fadak, en ces termes: " Louange à Allah dont la Dignité et l'Eclat les habitants des cieux et de la terre cherchent à approcher par des modes intermédiaires. Parmi Ses créatures création, nous sommes les modes intermédiaire pour L'atteindre. "

5ème PARTIE

HADICE THAQALAIN (HADICE CONCERNANT DEUX GRANDES CHOSES)

Parmi les nombreux arguments acceptés en faveur de l'obéissance aux descendants du Saint Prophète (SAW) est le Hadice-Thaqalain, dont l'authenticité

est reconnue par les deux écoles.

Le Prophète (SAW) dit: " Accrochez-vous à ces deux choses et jamais vous ne vous égarerez du droit chemin. "

Hafiz : Je pense que vous vous méprenez lorsque vous dites que ce hadice est authentique et qu'il est accepté de tous puisque nos grands ulémas l'ignorent.

D'ailleurs, l'Imam Bukhari qui est le plus grand historien de notre école ne le mentionne pas son Sahih, le livre le plus authentique après le Saint Coran.

Shirazi : Je ne me méprends pas du tout. L'authenticité de ce hadice saint a été reconnue par vos propres ulémas.

Même Ibn Hajar Makki, malgré son intolérance et ses préjugés vis-à-vis des Chiites, reconnaît son authenticité. Vous devriez consulter Sawa'iq Muhriqa :chapitre II, pages 89-90, dans lequel, après avoir cité les rapports de Tirmidhi, de l'Imam Ahmad ibn Hanbal dans son Musnab, Tibrani et de Sahih Muslim, dit : " Il faut savoir que le hadice au sujet de l'attachement au Thaqalain (les descendants Saints du Prophète et du Saint Coran) a été relaté maintes fois. Plus de vingt compagnons du Prophète (SAW) font partie des rapporteurs de ce hadice. "

Il ajoute ensuite qu'il existe des versions différentes. Certains disent qu'il a été proclamé lorsque le Prophète (SAW) était à Arafat lors de son dernier Hajj, d'autres soutiennent qu'on l'a entendu à Médine, lorsque le saint Prophète (SAW) était sur son lit de mort alors que sa chambre était pleine de ses compagnons, d'autres encore affirment qu'il a été rapporté à Ghadir-e-Khum et d'autres enfin qu'il a été prononcé à son retour de Ta'if. Après avoir dit tout cela, Hajar Makki commente qu'il n'y a aucune différence significative quant au hadice en lui-même.

Pour ce qui est des différentes occasions, il est probable que l'Envoyé (SAW) ait raconté à maintes reprises cette tradition afin de souligner l'importance du Saint Coran et de ses descendants (AS) . Vous dites que dès lors que Bukhari ne mentionne pas ce hadice dans son Sahih, son authenticité est incertaine. Mais ce hadice bien que non rapporté par Bukhari a été généralement cité par vos ulémas, y compris par Muslim et d'autres auteurs des six collections de traditions. Ils l'ont exhaustivement traité dans leurs livres et ne se fondent pas seulement sur la collection de Bukhari. Si vous reconnaissez la justice de votre propre ulémas, tous reconnus par les Sunnites par le passé, vous devriez accepter la véracité de ce hadice qui, pour des raisons inconnues n'est pas mentionné par Bukhari..

Hafiz : Il n'y avait aucun motif derrière cela. Bukhari était très prudent en matière des rapports d'enregistrement. Il était un savant soigneux, s'il trouvait le hadice nocif ou irrecevable par rapport à son contenu ou sa source, il ne l'enregistrait pas.

Shirazi : Comme dit le proverbe : " L'amour rend aveugle et sourd ". Vous êtes trop passionné par l'Imam Bukhari. Vous dites qu'il était un scrutateur des faits, que les hadices de son Sahih sont fiables et méritent le grade de la révélation. Mais il en est autrement ! La chaîne des rapporteurs mentionnés par Bukhari se compose de personnes souvent condamnées pour mensonge.

Hafiz : Votre affirmation est fausse. Vous dénigrez Bukhari. Ceci est une insulte à la communauté entière du Sunnisme.

Shirazi : Si la critique basée sur la connaissance est une insulte, alors beaucoup de vos propres ulémas distingués sont des hommes qui ont insulté la position élevée de l'étude et de l'érudition. Je vous conseillerais d'étudier par vous-même les ouvrages écrits par de grands auteurs et ulémas de vos écoles faisant des commentaires sur Sahih Bukhari comme : Hadithi'l-Muzu'a d'Al-Lu'ali'l-Masnu'a fi par Suyuti, Mizanu'l-Ibtidal et Talkhisu'l-Mustadrak de Dhahabi, Tadhkiratu'l-Muzu'a par Ibn Jauzi, L'histoire de Bagdad compilée par Abou Bakr Ahmad ibn Ali Khatib Bagdad et d'autres livres de Rijal (notamment, les traités sur le caractère des narrateurs des traditions) écrit par beaucoup de vos grands ulémas. Si vous lisez ces livres, vous n'oserez plus dire que j'ai insulté l'Imam Bukhari.

BUKHARI ET MUSLIM ONT CONSERVE BEAUCOUP DE TRADITIONS RAPPORTEES PAR DES FABULATEURS

Ces deux livres, le Sahih Muslim et le Sahih Bukhari contiennent des hadices relatés par des imposteurs. Si vous étudiez le Sahih Muslim et le Sahih Bukhari, à la lumière des livres de Rijal, vous constaterez qu'ils ont mentionné beaucoup de hadices rapportés par des grands menteurs comme Abu Huraira, le fieffé menteur, Ikrima kharji et d'autres de la même catégorie. Bukhari n'était pas aussi prudent quant aux hadices qu'il rapportait que vous le pensez. Il n'a pas relevé Hadice-Thaqalain comme d'autres l'ont fait, mais il n'a hésité nullement à rapporter des histoires risibles et insultantes au sujet du Prophète Moïse (AS) qui aurait giflé l'ange de la mort ou qui aurait poursuivi nu un rocher ou au sujet de la visibilité d'Allah.

Considérez une autre histoire ridicule et insultante enregistrée par Bukhari dans son Sahih, volume II, Al-Lahr Bi'l-Harb, page 120 et par Muslim au volume I de son Sahih, citant Abu Huraira : par un jour de fête, quelques nomades soudanais se rassemblèrent dans la Mosquée du Prophète. Ils amusèrent quelques spectateurs par leurs talents et spectacle. Le Prophète demanda à Aicha si elle voulait voir ce spectacle. Elle dit oui. Le Prophète (SAW) la porta sur son dos de telle sorte que sa tête se reposait sur son épaule. Afin d'amuser Aicha, le Saint Prophète (SAW) demanda aux Soudanais de mettre en scène une meilleure danse. Finalement,

Aicha se lassa et le Saint Prophète (SAW) la reposa par terre.

Jugez par vous-même si une telle histoire n'insulte pas le Prophète (SAW)! Si Bukhari était si prudent au sujet des faits qu'il relatait, était-il juste de sa part de rapporter des histoires si idiotes dans son Sahih. Mais vous continuez à affirmer que ces livres sont les plus authentiques après le Saint Coran. Naturellement, Bukhari porta une attention particulière à ne pas aborder la question de l'Imamat ou de la succession du Prophète (SAW) ou des Ahle Bayt (AS). Il craignait probablement que de telles informations soient un jour utilisées à l'encontre de ceux qui s'opposaient aux AhleBayt (AS).

PLUSIEURS HADICES AUTHENTIQUES CONCERNANT LES AHL-UL-BAYT SCRUPULEUSEMENT IGNORES

Ainsi quand nous comparons le Sahih Bukhari aux autres Siha, nous arrivons à la conclusion que concernant ce point (les Ahle Bayt), un hadice, aussi authentique soit-il et pleinement approuvé par des compilateurs de hadices à la lumière du Saint Coran n'est délibérément pas mentionné par Bukhari dans son œuvre. Par exemple, il y a beaucoup de versets du Saint Coran qui sont rattachés aux différents hadices : (Hadice Wilaya le jour de Ghadir, Hadice Inzar-e-Yaumu'd-Dar, Hadice Muwakhat, Hadice Safina, Hadice Babu'l-Hitta, etc.). Ces hadices évoquent le prestige et le vicariat des descendants du Prophète (SAW). Ceux-ci ont été scrupuleusement omis par Bukhari.

Mais d'un autre côté, les prétendus " hadices " qui humilient les Prophètes (AS), en particulier notre Prophète (SAW) et ses descendants chastes sont inscrits dans son livre sans considérer le fait qu'ils ont été rapportés par des imposteurs.

HADICE THAQALAIN ET SES SOURCES

Quant au Hadice-Thaqalain (deux choses importantes) que Bukhari n'a pas inclus dans sa collection, les autres livres authentiques de votre école le mentionnent. En fait, même l'éminent traditionaliste, l'Imam Muslim, considéré comme étant l'égal de Bukhari, l'a rapporté !

Les autres savants qui ont rapporté cette tradition sont les suivants : Muslim dans son Sahih, volume VII, page 122, Abu Dawud dans son Sahih, Tirmidhi dans son Sunan, partie 2, page 307, Nisa'i dans son Khasa'is, page 30, l'Imam Ahmed ibn Hanbal dans son Musnad, volume III, pages 14-17, volume IV, pages 26 et 59 et volume V, pages 182 et 189, Hakim dans Mustadrak, volume III, pages 109 et 148, Hafiz Abu Nu'aim Isfahani dans son Hilyatu'l-Auliya, volume I, page 355, Sibt Ibn

Jauzi dans son Tadhkira, page 182, Ibn Athir Jazari dans son Usudu'l-Ghaiba, volume II, page 12 et volume III, page 147, Hamidi dans Jama 'Baina's-Sahihain, Razin dans son Jama 'Baina's-Siha-e-Sitta, Tibrani dans son Ta'rikh-e-Kabir, Dhahabi dans son Talkhis-e-Mustadrak, Ibn Abd Rabbih dans son Iqdu'l-Farid, Muhammad ibn Talha Shafi'i dans Matalibu's-Su'ul. Khatib Khawarizmi dans Manaqib, Sulayman Balkhi Hanafi dans Yanabiu'l-Mawadda, pages 18, 25, 29, 30, 31, 32, 32, 34, 95, 115, 126, 199 et 230, avec des légères nuances, Seyyed Ali Hamadani dans le deuxième Mawadda de son Mawaddatu'l-Qurba, Ibn Abi'l-Hadid dans Sharh Nahju'l-Balagha. Shablanji dans Nuru'l-Absar, page 99, Nuru'd-din Sabbagh Maliki dans Fusulu'l Muhimma, page 25, Hamwaini dans Fara'idu's-Simtain, Imam Tha'labi dans Tafsir Kashfu'l-Bayan, Sam'ani et Ibn Maghazili Shafi'i dans Manaqib, Muhammad ibn Yusuf Ganji Shafi'i dans Kifayatu'l-Talib, chapitre I et également chapitre LXII, page 130, Muhammad Sa'ad Katib dans Tabaqa, volume 4, page 8, Fakhru'd-din Razi dans Tafsir Kabir, volume 3, page 18, Ibn Kathir Damishqi dans Tafsir, volume 4, sous le verset de Mawadda, page 113, Ibn Hajar Makki dans Sawa'iq-e-Muhriqa, pages 75, 87, 90, 99 et 136 avec quelques variations dans les propos.

Plusieurs de vos savants ont rapporté ce hadice important du Saint Prophète (SAW) sans aucune interruption dans la chaîne de transmission au point qu'il ait atteint le statut de hadice authentique.

Selon ce hadice, le Prophète (SAW) dit: " O les gens! Je laisse en votre possession deux objets (d'autorité) inestimables: Le Livre d'Allah et ma descendance. Accrochez-vous à ces deux choses et jamais vous ne vous égarerez du droit chemin (certes, ces deux choses ne doivent jamais jamais être séparées jusqu'à ce qu'elles me reviennent à la Fontaine de Kauthar). " C'est en nous basant sur ce hadice que nous soutenons que nous devons nous fier au Saint Coran et aux descendants de Muhammad (SAW).

Cheik : Ce hadice du Prophète (SAW) a été aussi rapporté par Salih ibn Musa ibn Abdallâh ibn Ishaq , suite à une chaîne accréditée de rapporteurs selon lequel Abu Huraira en fait mention en ces termes : "Je laisse en votre possession deux objets inestimables : Le Livre d'Allah (le Saint Corant) et ma Sunna (tradition)... "

Shirazi : Vous venez encore de citer un hadice d'une personne non fiable et qui a été rejeté par des critiques shiites (comme Dhahabi, Yahya, Imam Nisa'i, Bukhari, Ibn Adi etc.). Est-ce que les références incotestables que je vous ai données de vos propres grands ulémas ne vous suffisent pas? Vous citez une version inacceptable bien que les Chiites et les Sunnites s'accordent à dire que le Saint Prophète (SAW) a parlé du " Livre d'Allah et de [sa] descendance " et non de " Sunna ".En fait, le " Livre " (Coran) comme la " Sunna " (tradition) exigent des interprétateurs.

Les traditions ne peuvent pas expliquer le Saint Coran. Ainsi, la progéniture du Prophète (SAW) qui sont les égaux du Coran sont les vrais interprétateurs du Livre divin et des traditions (Sunna) du Prophète (SAW).

HADICE SAFINA

Hadice Safina est une autre preuve quant à la nécessité de s'attacher aux descendants du Prophète (SAW). Ce hadice a été relaté par vos grands ulémas, presque sans exception et sans que la chaîne de transmission soit interrompue. Vos propres savants ont rapporté ce hadice : Hajjaj Muslim dans Sahih, l'Imam Ahmad ibn Hanbal dans son Musnad, Hafiz Abu Nu'aim dans Hilyatu'l-Auliya, Ibn Abdi'l-Birr dans Isti'ab, Abu Bakr Khatib Baghdadi dans Ta'rikh-e-Bagdad, Muhammad Talha Shafi'i dans Matalibu's-Su'uli, Ibn Athir dans Nihaya, Sibt Ibn Jauzi dans Tadhkira, Ibn Sabbagh-e-Makki dans Fusulu'l-Muhimma, 'Allama Nuru'd-din Samhudi dans Ta'rikhu'l-Medina, Seyyed Mu'min Shablanji dans Nuru'l-Absar, l'imam Fakhru'd-din Razi dans Tafsir-e-Mafatihu'l-Ghaib, Jalalu'd-din Suyuti dans Durru'l-Mansur, Imam Tha'labi dans Tafsir-e-Kashfu'l-Bayan, Tabrani dans Ausat, Hakim dans Mustadrak, volume 3, page 151, Sulayman Balkhi Hanafi dans Yanabiu'l-Mawadda, chapitre 4, Seyyed Ali Hamadani dans Mawaddatu'l-Qurba, Mawadda 2, Ibn Hajar Makki dans Sawa'iqu'l-Muhriqa, Tabari dans son Tafsir aussi bien que son histoire, Mohammad ibn Yusuf Ganji Shafi'i dans Kifayatu't-Talib, chapitre 100, page 233. Beaucoup d'autres grands savants de votre école ont rapporté du Prophète (SAW):

" Mes Ahl-bayt sont comme l'arche de Noé. Celui qui y monte est sauvé; celui qui s'en détourne sera noyé et perdu. " L'Imam Muhammad Idris Shafi'i a fait référence à l'authenticité de ce hadice dans ses couplets qu'Allama Fazil Ajib a inscrits dans son Zakhiratu'l-Ma'al. L'Imam Shafi'i, l'un des savants religieux distingués des écoles sunnites, admet que l'attachement à la famille pure du Prophète (SAW) est le moyen d'être délivré car , des soixante-treize branches que compte l'Islam, seule celle qui suit le courant de pensée des descendants du Prophète (SAW) est sûre d'être délivrée.

6ème PARTIE LES NUITS DE PISHAWAR 6ème PARTIE

LES MOYENS D'APPROCHER ALLAH ET NON LE POLYTHEISME

Vous dites que le fait de chercher à atteindre Allah par le biais d'intermédiaires relève du polythéisme. Si c'est vrai, pourquoi Umar ibn Khattab a-t-il cherché l'aide d'Allah par le biais des descendants du Prophète (SAW)?

Hafiz : Le calife Umar ne l'a jamais fait.

Shirazi : En période de diffcultés, Umar rechercha l'aide des descendants du Prophète (SAW) ; il invoqua Allah par eux et ses souhaits s'étaient réalisés. Je me réfère seulement à deux occasions.

Ibn Hajar Makki écrit dans son Sawa'iq-e-Muhriqa : des personnes de Hijra priaient pour avoir de la pluie mais sans résultat. Le calife Umar dit qu'il prierait pour la pluie le jour suivant. Le matin suivant, il se rendit chez Abbas, l'oncle du Prophète et dit: " Sortez de sorte que nous puissions appeler Allah par vous pour avoir de la pluie. "

Abbas invita Umar à s'asseoir un instant, le temps de rassembler ceux qui serviront d'intermédiaire pour approcher Allah. Les Bani Hachim furent alors informés. Abbas sortit ensuite, accompagné d'Ali, d'Imam Hasan, et d'Imam Hussein (AS). Les autres des Bani Hachim les suivaient. Abbas demanda Umar que personne d'autre ne soit ajouté à leur groupe. Ils se rendirent ensuite au lieu de prières où Abbas leva les mains pour prier et dit : " O Allah, vous nous avez créés et vous savez nos actes. O Allah, de la même manière que vous étiez aimable avec nous dans le commencement, soyez aussi aimable avec nous à la fin… "

Jabir indique qu'ils n'avaient pas fini de prier que le ciel se couvrît et il se mit à pleuvoir. Ils étaient trempés avant d'avoir eu le temps de rentrer.

Bukhari rapporte aussi que par un une époque de famine, Umar ibn Khattab invoqua Allah par le biais d'Abbas ibn Abdul-Muttalib en ces mots : " Nous nous sommes présentés avec l'oncle de notre Prophète ; alors, Allah, envoyez-nous de la pluie. " Et il se mit à pleuvoir.

Ibn Abi'l-Hadid Mu'tazali dans son Sharh Nahfu'l-Balagha (édition égyptienne), la page 256, écrit que le calife Umar sortit avec Abbas, l'oncle du Prophète, pour invoquer Allah pour la pluie. Dans ses invocations, le calife Uma dit: " O Allah, nous sommes avec l'oncle de votre Prophète et avec ses ancêtres et les hommes de noblesse qui restent. Préservez donc la position de votre Prophète par son oncle. Nous avons été guidés vers vous par le Prophète de sorte que nous puissions chercher leur aide et nous repentir. "

Si rechercher les descendants du Prophète (SAW) et les invoquer pour nos besoins dans la voie d'Allah est du polythéisme, alors le calife Umar était le premier polythéiste. L'Ahle-e-Muhammad (SAW) ont été et seront toujours, dans nos prières et invocations, des moyens de se rapprocher d'Allah. Nous les considérons seulement comme des personnes très pieuses et les plus proches d'Allah. Par conséquent, nous les considérons être des moyens de nous rapprocher d'Allah.

Et la meilleure preuve de cela se trouve dans les livres d'invocations prescrits par nos Imams infaillibles (AS). Nous suivons les instructions de nos Imams. J'ai deux

ouvrages avec moi: Zadu'l-Ma'ad par Allama Majlisi et Hidayatu'z-Za'irin par cheik Abbas Qummi, que je vous présente pour que vous puissiez prendre en considération.

Hafiz et le Cheik ont étudié ces livres, ils ont lu le Du'a-e-Tawassul (invocation de la proximité) et ont constaté que la famille du Prophète (SAW) faisait partie de l'invocation. Ils sont mentionnés partout en tant que moyens de se rapprocher d'Allah.

DUA TAWASSUL

Le Du'a-e-Tawassul est une invocation. Ali comme les autres Imams (AS) sont adressés de la même manière. L'influence de la famille du Prophète (SAW) est sollicitée pour se rapprocher d'Allah. Chaque membre est adressée en ces termes : " O notre maître et guide! Nous cherchons votre aide pour atteindre Allah. O plus respecté aux yeux d'Allah Tout-Puissant ! Recommandez-nous à Lui. " Quand ces invocations furent récitées, certains hommes sunnites s'exclamèrent de surprise et de peine face à la confusion que les gens avaient auparavant semée.

LES SHIITES NE DIFFAMENT PAS LES SUNNITES

Shirazi : Y'a-t-il une trace de polythéisme dans ces invocations ? Le nom d'Allah n'est-il pas présent partout ? Combien de vos adhérents ignorants et intolérants ont assassiné des pauvres Chiites, en pensant avoir tué un infidèle? La responsabilité de ces affaires incombe aux ulémas comme vous. Avez-vous jamais entendu parler d'un Chiite ayant assassiné un Sunnite ? Les ulémas chiites ne répandent pas le poison. Ils ne créent pas l'hostilité entre Chiites et Sunnites et ils considèrent le meurtre comme un grand péché. En ce qui concerne leurs différends sur la foi, ils clarifient des positions par des discussions basées sur la connaissance et la logique, et laissent entendre dans leurs discours que les Sunnites sont leurs frères en religion.

LES ULEMAS SUNNITES DISENT DES CHIITES QU'ILS SONT INFIDELES

D'un autre côté, les actes des ulémas sunnites fanatiques sont remarquables. Les partisans d'Abu Hanifa, de Malik ibn Anas et d'Ahmad ibn Hanbal, tout en différant les uns des autres de manière significative, appellent les partisans d'Ali ibn Abu Talib (AS) des polythéistes et des infidèles. Un grand nombre de Chiites pieux furent martyrisés suite à des verdicts des ulémas sunnites. A l'inverse, il n'y a aucun exemple de cruauté de la part des ulémas chiites à votre encontre.

Vous maudissez les chiites, mais vous ne trouverez aucune malédiction sur les

sunnites dans les ouvrages de ulémas chiites.

Hafiz : Vous n'êtes pas juste. Vous répandez la haine pour rien. Donnez un exemple simple d'un Chiite instruit assassiné suite à un verdict de nos ulémas! Qui de nos ulémas ont maudit les Chiites ?

Shirazi : Si je devais entrer dans les détails sur les actes de vos ulémas ou des gens ordinaires, le temps qui nous est imparti pour débattre ne suffirait pas. Je me référerai seulement à quelques exemples concernant leurs actes afin que vous puissiez savoir que je ne répands pas la haine, mais que je parle de faits révélateurs.

Si vous étudiez les livres de vos ulémas fanatiques, vous trouverez des parties où ils ont maudit les Chiites. Par exemple, consultez le Tafsir de l'Imam Fakhru'd-din Razi. Toutes les fois qu'il a eu l'occasion, par exemple, au sujet du verset de Wilaya, il a écrit, à plusieurs reprises : " Maudits soient les Rafizis, maudits soient les Rafizis! " Mais nos ulémas n'ont jamais écrit de telles choses contre nos frères sunnites.

Un exemple du traitement cruel de vos ulémas est le verdict de deux grands Qazis de la Syrie (Burhanu'd-din Maliki et Ibad ibn Jama'at Shafi'i) contre un grand juriste chiite, Abu Abdallâh Muhammad Jamalu'd-din Makki Amili. Ce grand juriste était connu, en son temps, pour sa piété et sa connaissance en jurisprudence.

L'exemple de son érudition est son livre : Lum'a qu'il a écrit en sept jours sans s'aider d'autres livres de jurisprudence excepté Mukhtasar Nafi. D'ailleurs, les ulémas des quatre écoles de la loi (Hanafi, Maliki, Shafi'i et Hanbali) furent ses élèves. En raison de l'oppression des Sunnites, ce monsieur procédait souvent au Taqiyya (dissimulation face au danger). Il ne déclara pas son Chiisme. Le grand Qazi de la Syrie, Ibad ibn Jama'at, qui nourrissait une rancune contre lui, le diffama à l'autorité Syrienne (Baidmar) et l'accusa d'être un Rafizi et un Chiite. Ce savant érudit fut arrêté. Après avoir été emprisonné et torturé pendant une année et suite au verdict de ces deux qazis (Ibnu'l-Jama'at et Burhanu'd-din), il fut assassiné et son corps fut pendu à une potence. Puisqu'ils déclarèrent qu'un Rafizi polythéiste était sur la potence, les gens ordinaires se mirent à le lapider. Puis, le corps fut brûlé et ses cendres dispersées.

Parmi les ulémas qui faisaient la fierté des juristes chiites en Syrie au 10ème siècle Hijra, était le Cheik Zainu'd-din ibn Nuru'd-din Ali ibn Ahmed Amili. Il était bien connu de ses amis comme de ses ennemis pour son savoir et son intégrité. Auteur prolifique, il resta distant du monde et écrit 200 ouvrages sur divers sujets. Bien qu'il ait mené une vie recluse, des ulémas sunnites avaient développé une animosité à son égard. Ils étaient jaloux de sa popularité auprès du peuple. Le plus grand de ses adversaires, Qazi Sa'ida, adressa une plainte au roi Sultan Salim : "

En vérité, là bas, vit dans le territoire de la Syrie un homme qui est un innovateur et qui n'appartient à aucune des quatre écoles de loi. " Sultan Salim ordonna que ce juriste soit présenté à la cour d'Istanbul. Il fut arrêté au Masjidu'l-Haram, puis emprisonné à la Mecque pendant quarante jours. Durant le voyage en mer vers Istanbul, il fut décapité et son corps jeté à la mer. Seule sa tête fut expédiée au roi.

Messieurs! Je vous sollicite au nom d'Allah de me dire si vous avez jamais entendu parler d'un tel comportement de la part des ulémas chiites envers un Sunnite sous prétexte qu'il n'a pas suivi l'école des Ahl-Bait (AS). Quel arguments pouvez-vous avancer pour montrer qu'un homme qui dévie d'une quelconque des quatre écoles de loi, est un infidèle et son meurtre obligatoire ?

Est-il raisonnable de suivre les écoles de loi qui naquirent des siècles après le Messager alors que ceux qui suivent la loi qui existait depuis la période du Saint Prophète sont condamnés à être exécutés ?

LES SHIITES ET LES QUATRE ECOLES DE LOI SUNNITES

Par Allah, dites-nous si les quatre Imams - Abu Hanifa, Malik, Shafi'i, et Hanbal - ont vécu du temps du Prophète (SAW)? Ont-ils obtenu les principes fondamentaux de la foi du Prophète (SAW) directement ?

Hafiz : Personne n'a prétendu cela .

Shirazi : Le " Commandant des Croyants ", Imam Ali (AS) n'était-il pas un associé constant du Prophète (SAW), n'a-t-il pas été surnommé la porte de la Cité de la Connaissance?

Hafiz : Il était certainement un des compagnons du Prophète (SAW) et à quelques égards, il était supérieur à eux tous.

Shirazi : Suivre Ali (AS) est obligatoire. Le Prophète (SAW) lui-même dit qu'obéir à Ali était lui obéir, Ali est la porte de la cité de la connaissance. Le Prophète (SAW) a également dit que celui qui veut enrichir sa connaissance devrait frapper à la porte d'Ali.

En outre, selon le Hadice Thaqalain et le Hadice Safina qui sont reconnus par les livres sunnites et chiites, se détourner du chemin tracé par les descendants du Prophète (SAW) mènera à la ruine. La désobéissance ou l'antagonisme à la famille du Saint Prophète (SAW) est équivalent à la désobéissance au Prophète (SAW). Malgré tout ceci, les ulémas chiites n'ont jamais fait preuve d'intolérance envers les Sunnites. Nous avons toujours soutenu que les Sunnites étaient nos frères dans

l'Islam et nous devrions rester unis. A l'inverse, les ulémas sunnites ont souvent prétendu à leurs adhérents que les Chiites étaient des innovateurs, des adversaires (Rafizis), des extrémistes (Ghalis) ou des juifs. Ils disaient qu'étant donné que les Chiites ne suivaient pas l'un de leurs quatre juristes sunnites (Abu Hanifa, Malik, Shafi'i ou Hanbal), ils étaient infidèles.

En fait, ceux qui suivent la progéniture du Prophète (SAW) sont sur le droit chemin.

7ème PARTIE

MEURTRES DES CHIITES EN IRAN ET EN AFGHANISTAN

Des Turcs, des Khawarizmis, des Ouzbeks pillèrent et exécutèrent des Chiites innocents. Muhammad Amin Khan Uzbeg, connu sous le nom de Khan Khawa et Abdullah Khan Uzbeg assassinèrent et pillèrent des Chiites en toute impunité sans même le nier. Des ulémas sunnites clamèrent que les Chiites étaient des infidèles et la vie pouvait leur être retirée selon la loi religieuse. Les Amirs d'Afghanistan en firent de même. En 1267 A.H, le jour d'Ashura (le 10ème de Muharram), les sunnites attaquèrent l'Imambara (mosquée) de Qandahar où les Chiites pleuraient le meurtre du petit-fils du Prophète (SAW). Ils assassinèrent des Chiites de manière brutale ainsi que des enfants et ils dévalisèrent leurs propriétés. Pendant des années, les Chiites menèrent une vie malheureuse. Il leur était interdit d'observer leurs rites religieux. Le jour d'Ashura, quelques uns d'entre eux se dissimulaient dans des halls souterrains et pleuraient secrètement le martyr d'Imam Hussein (AS) et de ses compagnons abattus sur les plaines de Karbala. Ce fut finalement le roi Amanullah Khan qui retira la censure à l'encontre des Chiites et les traita gentiment.

LE MARTYR DE SHAHID THALIS

Dans le cimetière d'Akbarabad (Agra), en Inde, se trouve un des juristes les plus pieux et les plus instruits du Chiisme, Qazi Seyyed Nurullah Shustari. Il fut sauvagement assassiné à l'âge de 70 ans en l'an 1019 A.H. par le Roi Jahangir, suite à un verdict sunnite lui reprochant d'être Rafizi.

Hafiz : Vous nous attaquez sans raison, je suis, moi-même, considérablement choqué d'entendre le comportement excessivement dur de personnes ignorantes, mais les pratiques des Chiites étaient aussi responsables de tels événements.

Shirazi : Puis-je savoir ce qui a justifié leurs meurtres?

Hafiz : Chaque jour, des milliers de personnes se recueillent devant les tombeaux des morts et les implorent de les aider. Cette pratique n'est-elle pas un exemple d'adoration des morts ? Pourquoi vos ulémas ne contestent-ils pas lorsque des millions de Chiites se prosternent devant des morts ? Je me demande comment vous pouvez toujours parler de monothéisme ?

Pendant que la discussion avec Mawlana Hafiz se poursuivait, le juriste Hanafi, Cheik Agha ibn Abdu-s-Salam étudiait Hidayatu'z-Za'irin. Il déclara en pesant ses mots : " Regardez ici ! (en désignant le livre). Vos ulémas prétendent que lorsque les pèlerins ont fini leur Ziarat (visite pieuse) dans les mausolées des Imams, ils doivent accomplir Namaze-Ziarat (une prière de Ziarat de deux raka't). Apparemment, ils ne le font pas pour Allah ; autrement, que signifie le Namaze-Ziarat ?

N'est-ce pas du polythéisme que d'offrir une prière rituelle à l'Imam ? Les pèlerins qui prient en direction de ces mausolées sont la preuve irréfutable de leur polythéisme. Cela vient de votre livre authentique. Pouvez-vous défendre votre position ?

Shirazi : Vous vous livrez à de l'enfantillage ! Avez-vous jamais assisté à ce type de pèlerinage et avez-vous jamais vu ces pèlerins ?

Cheik : Non.

Shirazi : Alors comment pouvez-vous dire que les pèlerins prient en direction des mausolées et que ce Namaze-Ziarat est un signe de polythéisme ?

Cheik : Ce livre indique qu'ils doivent offrir la prière à l'Imam.

Shirazi : Laissez-moi voir ce livre. Laissez-moi lire les instructions au sujet de cette Ziarat, jusqu'à ce que nous arrivions à l'endroit où il est question de la prière que vous contestez. Et si vous constatez que rien ne remet en cause le monothéisme du début jusqu'à la fin, n'en soyez pas confus mais dites-vous qu'il s'agissait d'un malentendu. Le livre est devant vous.

SALAT (PRIERE), ZIARAT ET LES INVOCATIONS APRES LA PRIERE

Les instructions sont les suivantes :

" Quand le pèlerin atteint le fossé de Kufa, qu'il se tienne debout et récite ce qui suit: 'Allah est le Plus Grand, Allah est le Plus Grand, Celui qui détient la Grandeur, la Sublimité et l'Eminence. Allah est le Plus Grand, Celui qui détient la Grandeur, la Sainteté, la Gloire et la Grâce. Allah est le Plus Grand. Je Le crains. Il est mon

Soutien ; je me fie à Lui et en Lui , je place mes espoirs, et c'est vers Lui que je me tourne. "

Quand le pèlerin atteint la porte de Nadjaf, il récite: " Louange à Allah, qui nous a guidé jusqu'ici. Nous n'aurions pas été guidés si Allah ne nous avait pas guidés.'

Quand il atteint la porte de la cour sacrée, il récite, après avoir loué Allah: " Je témoigne qu'il n'y a aucun Dieu excepté Allah, l'Unique. Il n'a aucun associé. Je témoigne également que Muhammad est Son serviteur et Son Prophète. Il nous a apporté la vérité. Je témoigne également qu'Ali est un serviteur d'Allah et le frère du Prophète d'Allah. Allah est le Plus Grand, Allah est le Plus Grand, Allah est le Plus Grand. Il n'y a aucun Dieu excepté Allah, Allah est le plus grand. Toutes les éloges sont dues à Allah pour Son guidage et Son soutien. "

Quand le pèlerin atteint la porte du mausolée, il récite: " Je témoigne qu'il n'y a aucun Dieu excepté Allah, l'Unique. ... "

Après avoir demandé la permission d'Allah, du Prophète, et de l'Imam, lorsque le pèlerin pénètre à l'intérieur du mausolée, il récite divers Ziarats qui contiennent des salutations au Saint Prophète et au " Commandant des Croyants ".

Après les ziarats, il accomplit six rak'ats de prières :deux rak'ats pour le " Commandant des Croyants " et deux rak'ats respectivement pour les Prophètes Adam et Noé, enterrés dans la même enceinte. "

La prière rituelle est exécutée pour le bénéfice des âmes des défunts (parents) et pour celui des autres croyants qui n'ont pas pu se joindre aux pélerins. Ces injonctions sont-elles polythéistes ?

Il est dans l'intérêt de l'humanité également que lorsqu'un homme va voir un ami, il lui donne un cadeau. Il y a un chapitre dans les livres des deux écoles dans lesquels le Prophète (SAW) nous encourage à offrir des cadeaux aux croyants. Ainsi quand un pèlerin atteint le tombeau de son maître aimé dont il sait que la chose qu'il chérissait le plus était la prière, il offre donc deux rak'ats de prière pour se rapprocher d'Allah et offre la prière comme cadeau à l'âme sainte du maître. Est-il pour autant un polythéiste ?

La pratique de l'invocation se fait comme ceci : à la fin de la prière, à la tête du tombeau de l'Imam, la tête en direction de la Ka'ba (et non du tombeau), nous récitons l'invocation suivante: " O Allah! J'ai fait présent de cette prière à mon chef et maître, votre Prophète (SAW) et le frère de votre Prophète (SAW), le " Commandant des Croyants ", Ali ibn Abu Talib (AS). O Allah, envoie tes bénédictions sur Muhammad et sa progéniture. Accepte ces deux rak'ats de prière de ma part et récompense-moi comme vous récompensez ceux qui font le bien. O Allah! J'ai offert cette prière par affection pour Toi ; je me suis prosterné par

obéissance à Ton égard. Tu es unique et sans associé. Il n'est pas permis de prier, de s'incliner ou de se prosterner devant quiconque d'autre que Toi. Tu es Allah, le Grand et il n'y a de Dieu excepté Allah. "

Honorables gens ! Par Allah, soyez juste. Dès l'instant qu'il pose le pied sur la terre de Nadjaf jusqu' a offrir ses prières de Ziarat, le pèlerin ne songe qu'à Allah.

Cheik : Il est étrange que n'ayez pas vu écrit ici : " Embrassez le seuil du mausolée avant d'y accéder. " Nous avons entendu que lorsque les pèlerins atteignent les portes du mausolée de leurs Imams (AS), ils se prosternent par obéissance. Cette prosternation n'est-elle pas pour Ali (AS)? N'est-ce pas du polythéisme lorsque nous nous prosternons devant quelqu'un d'autre qu'Allah ?

Shirazi : Si j'étais vous, je ne dirais pas un mot de plus. Je garderais le silence jusqu'à la dernière rencontre pour ce débat et vous entendrez alors la cohérence de mes propos. Mais je vous dirai brièvement une fois de plus que le fait d'embrasser le seuil ou le sol des mausolées des Imams ne relève pas du polythéisme. Vous interprétez mal le terme " embrasser ". Vous le considérez comme étant l'équivalent d'une prosternation ! Alors que vous lisez le livre en notre présence et que vous faites des changements si radicaux, je me demande comment vous devez nous massacrer lorsque vous vous adressez tout seul à la masse des gens non-informés.

Les instructions présentes dans ce livre et dans tous les autres livres concernant les invocations et les lieux de Ziarat indiquent que le pèlerin, en signe de respect, doit embrasser le seuil, mais pas se prosterner. Comment pouvez-vous considérer qu'embrasser et se prosterner sont une même chose ? Où avez-vous vu dans le Coran ou dans les hadices qu'embrasser le seuil des mausolées d'un Prophète ou d'un Imam (AS) est interdit ? Ainsi si vous n'avez aucune réponse raisonnable à cette question, vous ne devriez pas nous faire perdre notre temps. Le Coran indique: "O vous qui croyez! Si un homme pervers vient vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait. "(49:6) Selon cette injonction du Saint Coran, nous ne devrions pas nous fier au rapport d'une personne vile. Nous devrions faire des efforts laborieux pour connaître la vérité, quitte à entreprendre des voyages afin de s'assurer de la vérité d'un rapport.

A Bagdad, je me suis rendu aux tombeaux d'Abu Hanifa et de Cheik Abdu'l-Qadir Jilani, j'y ai vu des pèlerins. Ce qu'ils faisaient était plus alarmants que ce que vous décrivez concernant les pratiques des Chiites, mais je ne l'ai pas mentionné. Au tombeau d'Abu Hanifa à Mu'azza'm, j'ai croisé un groupe de Sunnites embrasser à plusieurs reprises le plancher et non le seuil et ils se roulaient par terre. Mais puisqu'ils ne m'ont pas semblé et que je n'avais aucune raison de les condamner,

je n'ai jamais mentionné l'incident à qui que ce soit. J'ai compris qu'ils faisaient cela par amour et non en tant que culte.

Honorables gens ! Aucun chiites pieux ne se prosterne face à quiconque d'autre qu'Allah. Cependant, si nous nous jetons à terre comme pour se prosterner et que nous frottons nos fronts à cette terre (sans intention de vouer un culte), cela n'a aucune importance. S'incliner devant une personne respectée sans le prendre pour Allah ou frotter son visage sur une tombe, ceci n'est pas du polythéisme. C'est le résultat d'un amour intense.

Cheik : Comment est-ce possible ? Le fait de se jeter à terre et de se frotter le front contre elle, ce ne serait pas se prosterner ?

Shirazi : La prosternation dépend de l'intention et l'intention est une question de cœur. Il n'y a qu'Allah qui connaît nos intentions profondes. Par exemple, nous pouvons voir des personnes se prosterner au sol de la même manière que pour la prosternation rituelle. Il est vrai qu'il n'est pas correct de se prosterner devant quiconque d'autre qu'Allah, même sans intention. Cependant, puisque nous ne ne savons pas quelles sont leurs intentions profondes, nous ne pouvons pas parler de prosternation rituelle.

PROSTERNATION DES FRERES DE JOSEPH DEVANT LUI

Ainsi, se prosterner comme pour les prières rituelles (mais pas dans les mêmes intentions) pour faire preuve de respect ne relève pas du polythéisme. Par exemple, les frères de Joseph (AS) se sont prosternés devant lui. ? cette époque, deux Prophètes, Jacob (AS) et Josephh (AS) étaient présents, mais ils ne le les ont pas interdit.

Allah dit dans le chapitre Joseph du Saint Coran : " et il éleva ses parents sur le trône, et tous tombèrent devant lui, prosternés, et il dit: 'O mon père, voilà l'interpétation de mon rêve de jadis...' " (12:100)

D'ailleurs, le Coran révèle, à plusieurs endroits, que les anges se sont prosternés devant le Prophète Adam (AS). Donc, si se prosterner seulement est du polythéisme, alors les frères du Prophète Joseph (AS) et les anges d'Allah étaient tous des polythéistes. Seul Iblis, le maudit (Satan) était un monothéiste !

INVOQUER LES IMAMS, CE N'EST PAS ADORER

LES MORTS

Maintenant, je vais répondre à la déclaration de Hafiz qui disait que l'invocation devant les tombeaux des Imams Saints est équivalent à adorer les morts. Vous vous demandez pourquoi nous cherchons de l'aide auprès des tombeaux de nos Imams (AS)? Vous croyez peut-être qu'il n'y a aucune vie après la mort et vous vous dites que ce qui est mort est fini. Allah parle de ce point de vue erroné dans le Saint Coran: "Ce n'est là que notre vie présente : nous mourrons et nous vivons ; et nous ne serons jamais ressuscités. " (23:37) Comme vous le savez tous : ceux qui croient en Allah savent qu'il y a une vie après la mort. Lorsqu'un homme meurt, son corps devient sans vie, mais, à la différence des animaux, l'âme et le sens de la parole de cet homme demeurent dans un corps similaire mais plus pur et seront bénis ou châtiés dans le monde transitoire (barzakh) ou le purgatoire.

Les martyrs et ceux tués dansla voie d'Allah reçoivent des récompenses spéciales. Ceci a été relaté dans le Saint Coran. " Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah sont morts; ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée... " (3:169-170).

Je me concentre sur les mots : " ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée... " (3:169). Ils nous répondent, mais notre ouïe est obturée par les voiles du monde matériel, nous n'entendons pas leurs voix. Dans nos salutations (Ziarat) à Imam Hussein (AS), nous disons : " je témoigne que vous entendez ce que je dis et que vous répondez. "

Avez-vous lu le sermon 85 de Nahju'l-Balagha ? La progéniture du Prophète (SAW) est présentée comme suit: " O peuple ! Ceci est une énonciation du Messager: 'celui qui meurt parmi nous n'est pas mort et celui qui périt (après la mort) parmi nous ne périt pas vraiment' " (Nahju'l-Balagha, traduction en anglais, volume 1, page 130, éditée par Muhammad Ibrahim, Karachi.) Aussi, dans le royaume de la lumière et de la spiritualité, les Ahl-Bay (AS) vivent-ils et demeurent-ils impérissables.

Ibn Abi'l-Hadid Mu'tazali et cheik Muhammad Abduh, le mufti célèbre de l'Egypte, présentant ses observations sur ce qui précède, disent que les descendants du Saint Prophète (SAW) ne sont pas morts comme les autres. Ainsi, lorsque nous nous tenons debout devant les tombeaux des Imams, nous ne nous tenons pas devant des morts, nous ne nous adressons pas à des morts.

Nous nous tenons debout devant des vivants et nous adressons à des vivants. Nous ne sommes pas des adorateurs de morts. Nous adorons Allah. Ne croyez-vous pas qu'Ali (AS), qu'Imam Hussein (AS), que les martyrs de Badr, de Hunain, d'Uhud et de Karbala ont sacrifié leurs vies dans la voie d'Allah pour la vérité ?

N'ont-ils pas fait face à la tyrannie des Quraish, des bani Umayya, de Yazid et de ses partisans, dont le but était d'éradiquer la religion ? De la même manière que la fermeté des compagnons du Prophète (SAW) et le sacrifice des martyrs de Badr, Hunain et Uhud conduirent l'infidélité à la défaite, la ferme résolution d'Imam Hussein (AS) de sacrifier sa vie renforça l'Islam. Si l'Imam (AS) n'avait pas été déterminé à faire face aux forces maléfiques adverses, ce maudit Yazid aurait détruit l'Islam et il aurait infusé son infidélité partout dans le monde musulman.

Cheik : Il est étonnant que vous traitiez le calife des Musulmans, Yazid ibn Mu'awiya de mécréant. Vous devriez savoir que Mu'awiya ibn Abou Soufian l'avait nommé calife. Le deuxième calife, Umar ibn Khattab et le troisième calife Uthman l'opprimé désignèrent Mu'awiya Amir de la Syrie. En raison de leurs capacités et de leurs talents, la communauté reconnut sincèrement leur califat. Que vous vous référiez aux califes des Musulmans comme des mécréants est une insulte non seulement à l'encontre de tous les musulmans qui les ont acceptés comme califes mais vous avez également insulté les califes précédents. Ils ont, certes, fait une erreur, une erreur pardonnable, pendant leur califat. Le petit-fils du Prophète, Imam Hussein (AS) a été assassiné mais ceci a été pardonné. Puisqu'ils se sont repentis, Allah le Miséricordieux les a pardonnés.Imam Ghazali et Damiri ont minutieusement traité ce point dans leurs livres et ils ont prouvé la pureté du calife Yazid.

Shirazi : Je ne m'attendais pas que votre fanatisme atteindrait une dimension telle que vous défendriez la cause de Yazid, le damné. Vous prétendez que puisque leurs prédécesseurs avaient estimé qu'ils étaient qualifiés pour diriger, alors tous les Musulmans avaient dû les accepter. Cela n'a pas de sens. Nous disons qu'un calife doit être pur (libéré de tous péchés) et élu par Allah afin que nous n'ayons pas à subir l'oppression.

Vous affirmez que Ghazali et Damiri ont défendu la position de Yazid. Mais ils étaient aussi fanatiques que vous. Aucune personne sensée n'essaierait de défendre les actions de Yazid le maudit. Vous dites que Yazid a commis une " erreur " en assassinant Imam Hussein (AS). Mais assassiner le plus cher fils du Prophète (SAW) avec 72 autres personnes, y compris de petits enfants, des hommes âgés, et dévoiler et emprisonner les pieuses filles du Prophète (SAW), ce n'était pas une simple " erreur " ! C'était d'une atrocité indescriptible. De plus, ses crimes ne se résumaient pas à cet immonde massacre seulement. Il y a eu beaucoup d'autres exemples de son infidélité.

8ème PARTIE

L'INFIDELITE DE YAZID

Parmi les faits prouvant l'infidélité de Yazid, on trouve ses propres couplets poétiques.

Par exemple, il écrit : " Si boire (du vin) est interdit dans la religion de Muhammad, soit ! J'adopterai le Christianisme. "

" Seul le monde ici-bas existe. Il n'y a aucun autre monde. Nous ne devrions pas être privés des plaisirs de ce monde. "

Ces couplets apparaissent dans sa collection d'œuvres poétiques et Abu'l-Faraj ibn Jauzi les a rapportées dans son Radd Ala'l-Muta'asibu'l-Anid.

Yazid dit encore: " Celui qui nous effraye en nous parlant du Jour du Jugement , libre à lui. Ce sont de fausses affirmations qui nous privent de tous les plaisirs du son et de la musique. "

Sibt Ibn Jauzi écrit dans son Tadhkira, page 148 : lorsque les descendants du Saint Prophète (SAW) furent détenus et conduits en Syrie, Yazid était assis au deuxième étage de son palais. Il récita les deux vers suivants: " Quand le chameau transportant les prisonniers crasseux fit son apparition, un corbeau croassa (d'un mauvais présage en Arabie). Je dis: O corbeau, que tu croasses ou pas, j'ai pris ma vengeance sur le Prophète. "

La " vengeance " fait allusion à ses aînés et proches parents tués lors des batailles de Badr, d'Uhud, et de Hunain. Il a vengé leurs décès en tuant les descendants du Prophète (SAW).

Une autre preuve de son infidélité est la fête qu'il fit pour célébrer le martyr de Hussein ; il récita à cette occasion des couplets hérétiques d'Abdullah ibn Uzza Ba'ri. Sibt Ibn Jauzi, Abu Raihan et d'autres auteurs ont rapporté que Yazid regrettait l'absence de ses ancêtres (qui étaient tous des infidèles) tués lors des bataille de Badr sur l'ordre du Prophète. Yazid clama : " Je regrette que ceux de mon clan qui ont été tués à Badr et ceux qui ont assisté aux gémissements du clan de Khazraj (à la bataille d'Uhud) suite aux blessures causées par les flèches, ne soient pas présents. Ils auraient hurlé à gorges déployées : 'O Yazid, que vos mains ne soient jamais paralysés' car j'ai tué les chefs de son clan (du Prophète). J'ai fait cela pour me venger de Badr. Les Bani Hashim ont voulu jouer avec le gouvernement. Aucun message d'Allah et aucune révélation. Je n'appartiendrais pas à la famille de Khandaq si je n'avais pas pris ma vengeance sur les descendants du Prophète. Nous avons vengé les meurtres d'Ali en tuant son fils, un cavalier et un lion courageux.

LA SANCTION DES ULEMAS SUNNITES DE MAUDIRE YAZID

La plupart de vos savants ont traité Yazid d'infidèle. Même l'Imam Ahmad Ibn Hanbal et beaucoup d'autres grands ulémas de votre école suggèrent qu'il soit maudit verbalement.

'Abdu'r-Rahman Abu'l-Faraj ibn jauzi a écrit un livre à ce sujet, Kitabu'l-Radd Ala'l-Muta'asibu'l-Anidu'l-Mani'an La'n-e-Yazid La'natullah. Mais, seulement, quelques ulémas fanatiques de votre école, comme Ghazali ont fait preuve de partialité en faveur de Yazid et ils ont contesté de manière risible pour prendre sa défense.

Cependant, la majorité de vos ulémas ont noté son comportement irréligieux et tyrannique. Yazid essaya d'éliminer la religion. Mas'udi, dans son Muruju'z-Dhahab, volume II, apparente le caractère de Yazid à celui de Pharaon, mais en ajoutant que Pharaon était plus juste envers ses sujets que Yazid. La souveraineté Yazid entâcha le nom d'Islam de déshonneur. Sa malignité se traduisait par la consommation de vin, l'assassinant du fils du Saint Prophète (SAW), le blasphème à l'égard du successeur du Prophète (SAW) Ali (AS), la destruction de la Maison d'Allah (Masjidu'l-Haram) et des massacres.

Il commit d'innombrables transgressions à l'encontre de la loi divine, des péchés qui sont impardonnables.

Nawab : Comment Yazid était-il responsable de ces massacres ?

Shirazi : Plusieurs historiens ont rapporté ces faits. Sibt Ibn Jauzi dans son Tadhkira, page 63 indique que certaines personnes de Médine s'étaient rendus en Syrie en l'an 62 A.H. Lorsqu'ils eurent connaissance des actes répréhensibles perpétrés par Yazid, ils retournèrent Médine, rompirent leur allégeance à lui, le maudirent et renièrent son gouverneur, Uthman ibn Abou Soufian.

Abdullah ibn Hanzala (Ghusilu'l-Mala'ikat) proclama: " O peuple ! Nous ne sommes pas révoltés contre Yazid avant d'avoir vérifié que c'était un mécréant. Il a tué les descendants du Saint Prophète, s'est accolé illégalement aux mères, aux filles et aux sœurs ; il boit du vin et n'accomplit pas ses prières rituelles. "

Lorsque Yazid eut écho de ces événements, il envoya une grande armée de Syriens sous le commandement de Muslim ibn 'Uqba contre les Médinois. Le massacre des Musulmans se poursuivit pendant trois jours. Les forces de Yazid tuèrent 700 hommes de dignité de Quraish, des Muhajirs et des Ansars ainsi que 10.000 habitants. J'ai honte de dire comment les Musulmans ont été humiliés. Je citerai seulement un passage de Tadhkira, page 163, par Sibt Ibn Jauzi, rapporté par Abu'l-Hasan Mada'an: " Après le carnage des musulmans de Médine, 1.000

femmes vierges donnèrent naissance à des enfants. "

Cheik : Ces rapports mentionnent ses péchés. Les péchés sont pardonnables et peuvent être pardonnés et Yazid a fait preuve de repentance. Allah, qui est Celui qui pardonne les péchés, l'a pardonné. Pourquoi le maudissez-vous encore ?

Shirazi : Quelques avocats continuent à défendre leur client jusqu'au dernier moment parce qu'ils ont reçu des honoraires de leur part, bien qu'ils sachent pertinemment les délits commis par leur client. Mais je ne comprends pas pourquoi vous vous intéressez tant à défendre Yazid, malgré les meurtres des descendants du Prophète (SAW) et l'assassinat des habitants de Médine dont il est responsable. D'ailleurs, votre affirmation qu'il fit preuve de repentance n'est pas prouvée. Est-ce que les démentis de Yazid le maudit, sur les principes de l'Islam, sur le jour de la Résurrection, sur la révélation et la prophétie ne méritent pas sa condamnation ? Allah n'a-t-il pas maudit les oppresseurs ? Si ces arguments ne sont pas suffisants pour les avocats de Yazid ibn Mu'awiya, avec votre permission, je citerai deux hadices de vos ulémas distingués.

Bukhari et Muslim dans leurs Sahih, Allama Samhudi dans Ta'rikhu'l-Medina, Abu'l-Faraj ibn jauzi dans Kitabu'r-Radd Ala'l-Muta'asibu'l-Anid, Sibt Ibn Jauzi dans Tadhkira-e-Khawasu'l-Umma, l'Imam Ahmad ibn Hanbal dans le Musnad et d'autres citent du Prophète (SAW): " Celui qui effraye et opprime les habitants de Médine, Allah l'effrayera (le Jour du Jugement). Il sera maudit par Allah, par les anges et par toute l'humanité.

Le jour du jugement, Allah n'acceptera aucun de ses actes. "

Le Saint Prophète(SAW) dit également: " Maudit soit sur celui qui effraye ma ville (les habitants de Médine). " Ce génocide n'a-t-il pas effrayé les habitants de Médine ? Si oui, alors reconnaissez avec le Prophète (SAW), les anges, et toute l'humanité que ce malfaiteur a été maudit et continuera d'être maudit jusqu'au Jour du Jugement.

La majorité de vos ulémas ont maudit Yazid. Abdullah ibn Muhammad ibn Amir Shabrawi Shafi'i dans Kitabu'l-Ittihaf à la page 20 de Hubbi'l-Ashraf Raji écrit que lorsque le nom de Yazid a été mentionné devant Mulla Sa'd Taftazani, il dit: " Maudit soit-il, lui et ses compagnons et ceux qui l'ont aidé. " On rapporte qu'Allama Samhudi dans son Jawahiru'l-Iqdain, indique: " Les ulemas en général se sont accordés à dire qu'il est autorisé de maudire celui qui a assassiné Imam Hussein (AS), qui a ordonné son meurtre, qui a homologué son meurtre ou qui a approuvé son meurtre. "

Ibn Jauzi, Abu Ya'la, et Salih ibn Ahmad, en se fondant sur les versets du Saint Coran, écrivent :

" Il est prouvé que maudire Yazid est autorisé. C'est le devoir de tous les musulmans de connaître le droit qu'Imam Hussein (AS) a sur eux et comment est-ce qu'en résistant aux forces de l'oppression et de la tyrannie, il arrosa l'arbre de l'Islam de son propre sang et du sang de sa famille. Autrement, cet arbre béni aurait été mort à cause de la tyrannie des bani Umayyad. Ce fut Imam Hussein (AS) qui insuffla une nouvelle vie à l'Islam. "

Je trouve cela regrettable qu'au lieu de reconnaître le que ces personnes saintes ont rendu à l'Islam, vous formulez des objections au sujet des pèlerins qui visitent leurs tombeaux en les traitant d'adorateurs de morts. Nous avons souvent lu qu'au centre des villes comme Paris, Londres, Berlin et Washington, sont élevés des tombeaux honorant " le soldat inconnu ". On dit de lui qu'il sacrifia sa vie en faisant face à la tyrannie de l'ennemi pour défendre son pays. Mais il n'y avait aucun moyen de l'identifier : aucune trace de son corps ni ses vêtements qui pourraient éclairer sur son origine. Mais parce qu'il a donné sa vie pour défendre son pays, quoiqu'il ait été inconnu, il est digne de respect. Lorsqu'un roi ou n'importe quelle personnalité se rend dans ces villes, il visite la tombe du soldat inconnu et y dépose des fleurs. Un soldat inconnu reçoit autant de respect de la part , mais qu'il est dommage qu'au lieu de respecter les pèlerins qui visitent les tombeaux des Musulmans instruits et pieux, nous les critiquions. Certains d'entre eux connaissaient le Coran par cœur. Ils ont sacrifié leur vie pour défendre l'Islam. Ces personnes sont les administrateurs d'Allah, le Saint Prophète (SAW) et les descendants de l'Envoyé (SAW).

LA PROFANATION DES TOMBES

Néanmoins, des Musulmans démolirent de tels tombeaux .Une telle tragédie se produisit en 1216 A.H. lors de l'Eid-Ghadir, lorsque la plupart des résidants de Karbala se rendirent à Nadjaf pour le pèlerinage. Les Wahhabites de Nadjaf assiégèrent Karbala, ils assassinèrent des Chiites innocents. Ils démolirent les tombeaux de ceux qui avaient sacrifié leur vie pour l'Islam. Environ 5.000 habitants de Karbala, y compris des ulémas, des personnes âgées, femmes et enfants furent abattus. Les reliques d'Imam Hussein (AS) furent pillées ; des objets précieux, des lampes en or et des tapis de hautes valeurs furent emportés. Le coffre précieux placé au-dessus du tombeau fut brûlé. Beaucoup de gens furent prisonniers. Quel malheur pour ces pauvres musulmans !

Comme il regrettable que dans tous les pays civilisés, les tombeaux des rois, des intellectuels, et même des soldats inconnus sont respectés mais les musulmans dont on attend qu'ils fassent preuve d'un meilleur exemple pour préserver les tombeaux de ceux qui font leur fierté, les pillent et les détruisent comme des sauvages ! A la Mecque et à Médine, les Wahhabites détruisent les tombeaux des martyrs d'Uhud, y compris celui de Hamza, de Khadija, d'Abdallâh ibn Abdu'l

Mutallib et d'autres qui sont les ancêtres du Saint Prophète (SAW). Ils profanèrent également les tombeaux de la famille du Prophète (SAW), ceux de ses fils (AS), comme Imam Hassan (AS), Imam Zainu'l-Abidin (AS), Imam Muhammad Baqir (AS), Imam Ja'far Sadiq (as), Fatima (AS), fille du Saint Prophète (SAW) et beaucoup d'autres des Bani Hashim ainsi que des ulémas distingués. Quelle honte !

Les ulémas des deux écoles ont cité d'innombrables hadices nous recommandant de visiter les tombes des croyants afin qu'ils puissent être sauvés de la destruction. Le Saint Prophète (SAW) lui-même visitait les tombes des croyants et invoquait Allah pour leur délivrance.

LES DESCENDANTS DU SAINT PROPHETE (SAW) SONT DES MARTYRS ET SONT VIVANTS

Pensez-vous que les membres de la famille du Prophète (SAW) qui ont donné leur vie pour la religion sont des martyrs ?

Si vous dites qu'ils ne sont pas des martyrs, comment l'expliquez-vous ?

S'ils sont des martyrs, comment pouvez-vous les appeler des " morts " ?

Le Coran dit : " ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée... "(3:169). Ainsi selon le Coran et les hadices, ces personnes saintes sont vivantes. Donc, nous ne sommes pas les adorateurs des morts. Nous ne les saluons pas les morts, nous louons les vivants. Aucun Chiite, instruit ou pas, ne les considère comme les seuls à même de résoudre ses difficultés. Il les considère comme les serviteurs pieux d'Allah et des moyens de se rapprocher de Lui. Nous formulons nos désirs auprès de nos Imams infaillibles pour qu'ils puissent invoquer Allah en notre faveur. Lorsque nous disons : " O Ali, aide-moi " ou " Hussein, aide-moi ", c'est comme un homme qui veut s'approcher du roi. Il pourrait voir le premier ministre et lui demander son aide. Il ne considère pas le premier ministre du roi comme le recours final pour résoudre ses difficultés. Son but est tout simplement d'approcher de roi par son biais car, de par son honneur et sa position, ce dernier peut approcher le roi plus facilement. Les Chiites ne considèrent pas les descendants du Saint Prophète (SAW) comme des associés de Dieu. Ils les considèrent comme étant Ses fidèles serviteurs.

L'INFAILLIBILITE DES IMAMS

Puisqu'ils sont les Représentants d'Allah, ils soumettent nos désirs à Lui. Si la demande est digne, il l'accepte. Autrement, sa récompense sera donné dans l'au delà. On ne devrait pas omettre de préciser un point : les Chiites estiment que les

Imams sont infaillibles et leur position aussi haute que celle des autres martyrs de l'Islam.

Hafiz : Cette affirmation exige une explication. Quelle est la différence y'a-t-il entre vos Imams et tous les autres Imams, mis à part le fait qu'ils soient liés au Prophète (SAW)?

Shirazi : Si vous regardez la position de l'Imamat, vous verrez un contraste flagrant entre la conception de l'Imamat qu'ont les Chiites et celle qu'ont les sunnites.